EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 février 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Nicole PRIEUX, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Messieurs GENET et CANQUE, anciens élus municipaux.
M. le Maire suspend la séance à 18 h 15 suite à l'intervention de manifestants. Par la suite, il reçoit une délégation de Home Dome.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI pendant la suspension de séance.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 54 après avoir constaté que le quorum est atteint.
Mme Géraldine BASTIEN (fin du pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC) et Mme Fabienne MONTEL (fin du pouvoir à Mme Christiane JALICON) arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Louis COUSTES).
M. Alain LAFFONT donne pouvoir à M. Florent NARANJO et quitte la séance pendant le dépouillement de l'élection prévue à la question 12.

Rapport N° 7

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ-SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Simon POURRET

Contrat Local de Santé de la Ville de Clermont-Ferrand avec l'Agence Régionale de Santé - Signature

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) procèdent d'un objectif de consolidation du partenariat local sur les questions de santé et des dynamiques territoriales sur des territoires de proximité urbains ou ruraux ; dynamiques qui tendent à améliorer l'état de santé des populations notamment des plus vulnérables.

Ainsi, le Contrat Local de Santé est l'aboutissement d'une démarche de co-construction qui permet d'agir sur des problèmes ciblés sur un territoire, dans le cadre fixé par le projet régional de santé.
Sur la base du diagnostic propre au territoire, les actions peuvent porter sur un ou plusieurs déterminants de santé, qu'il s'agisse de comportements, du cadre de vie, de l'environnement social ou encore d'organisation des réponses de santé.

Un cadre réglementaire qui permet d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé
L'article L1434-10 du Code de la santé publique précise que la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec les collectivités locales portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social.

Par ailleurs, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la ville, à travers notamment une action publique prenant appui sur la mobilisation prioritaire du droit commun des collectivités territoriales, de l'Etat et de leurs partenaires. Parmi ses différents objectifs, elle vise à développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
Dans ce cadre, le CLS aura une attention particulière aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et sera susceptible de compléter le volet santé du contrat de Ville, notamment porté par l'Atelier Santé Ville (ASV). Il aura néanmoins une visée plus large car son périmètre est constitué de l'ensemble du territoire communal.

Des enjeux du Contrat Local de Santé clermontois marqués par une hétérogénéité des situations et des risques spécifiques
Le territoire, du fait de son rôle central, bénéficie de conditions d'accès, d'équipements et de services très favorables. Les indicateurs sociaux sont globalement bons à l'échelle globale du territoire mais masquent une réelle hétérogénéité de situations et certains secteurs présentent une pauvreté plus marquée et des indicateurs de précarité les plus forts de l'Auvergne.

Aussi, le BSI (Bassin de Santé Intermédiaire) de Clermont-Ferrand présente un indice de vieillissement le plus bas d'Auvergne. Un habitat sur deux est âgé de moins de 39 ans. Le dynamisme démographique du BSI va conduire à une augmentation importante à la fois des populations jeunes et âgées qui seront donc des cibles prioritaires du CLS.

Concernant l'état de santé des populations, il convient de souligner que le BSI présente une mortalité prématurée supérieure à la moyenne nationale ainsi qu'une surmortalité par maladies cardio-vasculaires et par cancer chez les hommes.

Il ressort des diagnostics des préoccupations en matière de prévention et de promotion de la santé sur les sujets suivants :

- Les risques de surmortalité évitables (cardio-vasculaires, cancer, santé mentale, suicides) ;
- Les conduites addictives ;
- Des besoins en prévention sanitaire à destination des publics jeunes, enfants et femmes enceintes ;
- La lutte contre l'obésité en particulier infantile.

Le champ et les objectifs du contrat proposé
Le CLS tend à apporter une réponse aux enjeux de santé globaux sur le territoire, de manière concertée entre l'ARS et la Ville de Clermont-Ferrand. Le CLS garantit la pérennité d'une démarche locale de santé au service de la population et permet une réponse plus adaptée aux besoins de santé.

Ce premier CLS prend appui sur et valorise des démarches et des actions engagées mais surtout à travers cette contractualisation, il permet une plus grande lisibilité des politiques publiques en la matière et favorise l'engagement ou le renforcement des dynamiques partenariales, favorables à la construction de nouvelles actions.

A travers le CLS, les différentes parties prenantes s'engagent à mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des orientations et actions du présent contrat dans le respect de leurs champs de compétence respectifs et à un suivi et une évaluation des résultats.

Sur la base des diagnostics territoriaux (résumé ci-avant) et du travail partenarial engagé avec l'ensemble des partenaires, 5 objectifs stratégiques ont été définis autour desquels se déclinent 30 actions à l'engagement du contrat :

- Lutter contre la précarité et l'exclusion du système de soins en milieu urbain ;
- Développer des actions de promotion de la santé dès le plus jeune âge ;
- Développer une offre de soins basée sur les parcours ;
- Améliorer le parcours de soins de la personne âgée ;
- Développer un milieu de vie favorable à la santé.

Une gouvernance permettant une évaluation et une évolution du programme d'actions pour répondre aux besoins évolutifs des populations
Ce premier contrat est conclu pour une période de 3 ans (2016-2018) et prévoit la constitution d'un comité de pilotage qui associera autour de l'Agence Régionale de Santé, de l'Etat et de la Ville de Clermont-Ferrand, les autres signataires à savoir, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Puy-de-Dôme.

Il s'attachera à suivre la mise en œuvre du CLS, à évaluer le programme d'actions et à examiner les propositions faites par les différents groupes de travail et comités techniques.

Ce contrat se doit de s'inscrire dans la gouvernance et les démarches territoriales. Le CLS doit donc s'articuler comme déjà précisé en premier lieu, avec les actions santé du Contrat de Ville mais aussi celles du Dispositif de Réussite Educative (DRE) et du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD). Ainsi pour chacun de ces dispositifs, en matière de santé, des actions propres à chaque dispositif mais complémentaires ou des actions communes pourront être développées.

Enfin, la réussite de ce CLS reposera sur l'animation confiée à la coordinatrice qui a conduit le travail d'élaboration du contrat. Elle sera portée par la Ville de Clermont-Ferrand et cofinancée avec l'ARS.

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé, en accord avec votre commission, au Conseil Municipal :

- d'approuver le Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Clermont-Ferrand 2016-2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé de la Ville de Clermont-Ferrand, dont les fiches des actions initiées sont annexées sur le CD.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 mars 2016

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DEVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 1 : Prévenir, Eduquer et promouvoir la sexualité et la vie affective

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	Prévenir, éduquer à et promouvoir la sexualité et la vie affective
PILOTES DES ACTIONS	Projet 1. Mutualité Française Auvergne et MGEN Projet 2. Dispensaire Emile ROUX
OBJECTIFS DE L'ACTION	**1. Pour la mise en place du projet « droit à disposer de son corps » pour les étudiants clermontois** - Que les étudiants soient sensibilisés sur des questions de sexualité (IST, cancer du col de l'utérus et moyens de contraception) - Que les étudiants sachent où ils peuvent réaliser des tests VIH anonymes et gratuits - Que les étudiants puissent poser des questions sur leur santé et leur sexualité - Que les étudiants connaissent les différentes structures d'accès aux soins gratuits : le centre de planification du CHU Estaing, le Service de Santé Universitaire, le Planning Familial, le Dispensaire Emile Roux - Que les étudiants aient une image positive de la sexualité, casser l'image « sexualité = danger » - Que les étudiants connaissent les différentes méthodes de contraception, les moyens de protection vis-à-vis des IST, certaines lois concernant le respect de soi et des autres et des violences sexuelles - Que les étudiants transmettent leur vision de la sexualité aux autres étudiants **Pour la mise en place du projet « droit à disposer de son corps » pour les lycéens** - Promouvoir le respect de soi et des autres. - Informer et sensibiliser les jeunes sur les IST et leurs dépistages. - Faire émerger leur questionnement sur la sexualité en général. - Connaître les différents modes de contraception et

	informer sur la contraception d'urgence. - Favoriser l'accès et le contact entre les jeunes et les dispositifs de prévention, de dépistages et de soins existants. **2. Orientation et prise en charge à la suite d'une prise de risques sexuels en population générale et plus spécifiquement chez les jeunes.** - Améliorer l'accueil et la prise en charge des populations et plus spécifiquement des jeunes mineurs en cas de prise de risques sexuels sur l'agglomération clermontoise. - Développer une meilleure coordination entre les acteurs ressources et les établissements accueillant des publics susceptibles de connaître des prises de risques sexuels. - Assurer une continuité d'informations, d'accueil, orientation et prise en charge (répondeur, site internet d'information et orientation).
PUBLIC CIBLE	Population générale de l'agglomération clermontoise et plus spécifiquement chez les jeunes, les lycéens et les étudiants
ETAPES DE L'ACTION	**Pour la mise en place du projet « droit à disposer de son corps » pour les étudiants clermontois** 1. Que les étudiants soient sensibilisés sur des questions de sexualité (IST, cancer du col de l'utérus et moyens de contraception) - organisation de stands sur les sites universitaires clermontois (octobre-novembre), communication sur le concours, utilisation des créations du concours de l'année précédente - organisation du concours Droit à disposer de son corps (avril 2016 et 2018) 2. Que les étudiants sachent où ils peuvent réaliser des tests VIH anonymes et gratuits - diffusion de documentation sur les stands avec les adresses des structures locales de dépistages, participation de professionnels des structures pour améliorer les échanges et la transmission d'information 3. Que les étudiants puissent poser des questions sur leur santé et leur sexualité - distribution de quizz pour favoriser les échanges avec les professionnels lors des retours des quizz

	4. Que les étudiants connaissent les différentes structures d'accès aux soins gratuits : le Service de Santé Universitaire, le Planning Familial, le Dispensaire Emile Roux - diffusion de documentation sur les stands avec les adresses des structures locales de dépistages, participation de professionnels des structures pour améliorer les échanges et la transmission d'information 5. Que les étudiants aient une image positive de la sexualité, casser l'image « sexualité = danger » - intégrer dans le quizz des questions plus positives sur la sexualité 6. Que les étudiants connaissent les différentes méthodes de contraception, les moyens de protection vis-à-vis des IST, certaines lois concernant le respect de soi et des autres et des violences sexuelles - présentation sous formes variées des méthodes de contraception (affiches, dépliants, créations...) et des moyens de protections contre les IST (préservatifs masculins et féminins) - distribution de connaissances sur les stands, échanges avec les étudiants sur leurs réponses, évaluation des quizz 7. Que les étudiants transmettent leur vision de la sexualité aux autres étudiants - mise en place du concours, exposition des créations, votes des étudiants, utilisation des créations sur les stands d'information mis en place sur les sites étudiants **Pour la mise en place du projet « droit à disposer de son corps » pour les lycéens** 1. Promouvoir le respect de soi et des autres : - organisation d'un théâtre forum à destination de lycéens de 1ère 2. Informer et sensibiliser les jeunes sur les IST et leurs dépistages : - distribution de documents lors des retours en classe suite au théâtre forum 3. Faire émerger leur questionnement sur la sexualité en général - Participation active lors de la représentation et discussion lors du retour en classe en 1/2 classe 4. Connaître les différents modes de contraception et

	informer sur la contraception d'urgence - Distribution de documentation 5. Favoriser l'accès et le contact entre les jeunes et les dispositifs de prévention, de dépistages et de soins existants - projet pluri partenarial avec des structures de prévention et de dépistages <u>**2. Pour la prise en charge des conduites sexuelles à risque chez les Jeunes**</u> - Doter le dispensaire E. ROUX d'une infirmière ou d'un profil paramédical le plus adapté à la mission définie au préalable - Identifier les professionnels, les acteurs et les personnes ressources sur le territoire. - Constituer un groupe de travail d'acteurs ressources. - Identifier et assurer la coordination des actions de prise en charge. - Mise en place de protocoles permettant d'assurer la continuité d'accueil (répondeur téléphonique, lieux d'accueil, accompagnement...). - Développer un dispositif de permanence des prises en charge entre les différents acteurs ressources. - Identifier les outils de communication adaptés aux publics permettant d'assurer une continuité d'information (flyers, site internet, réseaux médicaux et sociaux...) et les développer.
PARTENAIRES DE L'ACTION	Service de Santé Universitaire ABIDEC-ARDOC LMDE Planning Familial CRIAVS Amnesty International (Université Blaise Pascal et Université d'Auvergne : prêt de locaux) CADIS Education Nationale CHU Service des maladies infectieuses Planning Familial Education Nationale CHU Urgences CHU Pôle de Victimologie CHU Pôle de Gynéco-Obstétrique centre de planification du CHU Estaing Pharmaciens

	Médecins généralistes et conseil de l'ordre des médecins AIDES COREVIH Auvergne-Loire MSA Espace Info Jeunes Mission Locale Conseil départemental Aide sociale à l'enfance CPAM 63 Lieux d'hébergements collectifs (adultes et mineurs)
MOYENS DE L'ACTION	1. Les structures partenaires mettent à disposition leurs salariés pour la préparation du stand et du concours, l'animation des stands, du concours et pour l'évaluation. Financement ARS pour le concours en 2014, une demande sera faite pour 2016 et 2018. Les structures partenaires mettent à disposition leurs salariés pour la préparation du thé$atre-Forum et des retours en classe et pour l'évaluation. Financement ARS pour le théâtre Forum et les retours en classe en 2015, une demande sera faite pour 2016. 2. ARS Conseil départemental via le Dispensaire Emile Roux
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Nombre de stands, nombre de sites universitaires Comptage des contacts sur les stands, nombre de retours de quizz Nombre de créations rendues, nombre de personnes présentes au vernissage et à la remise des prix, évaluation qualitative de la participation au concours, diversité des professionnels représenté dans le jury professionnels Nombre de rencontres du groupe de travail Développement des outils de communication/sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées (flyers distribués, fréquentation site internet...) Nombre de personnes prises en charge dans le cadre du protocole Nombre de lycéens participants au théâtre forum Evaluation des questionnaires de participation après les retours en classe Mise en place sur l'année 2016 d'un dispositif de coordination et de continuité d'accueil.

	D'autres indicateurs et outils de suivi pourront être déterminés par le groupe de travail lors du déroulement de l'action.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 2 : Promotion de la santé et Petite Enfance

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	Actions de promotion de la santé dans le champ de la petite enfance
OBJECTIF DE L'ACTION	Développer les connaissances et les compétences parentales dans le champ de la santé Développer les connaissances et les compétences des professionnels de la petite enfance dans le champ de la santé Développer les compétences psychosociales des enfants pour les aider à appréhender les risques pour la santé Réaliser des tests sensoriels au Cap Santé Jeunes dans le cadre du dépistage précoce des déficiences visuelles et auditives.
PILOTE DE L'ACTION	Coordonnatrice territoriale de santé en lien avec le service petite enfance de la mairie de Clermont-Ferrand et le service de PMI du Conseil départemental
PUBLIC CIBLE	Petite enfance Professionnels de la petite enfance Parents
ETAPES DE L'ACTION	**Repérer une situation de violences intrafamiliales et en comprendre l'impact sur la santé des enfants pour faire de la prévention (enfant témoin des violences conjugales, autres violences…)** Etape n°1 : Elaboration d'un diagnostic des besoins Etape n°2 : Réaliser une intervention permettant de donner un certain nombre de clés de compréhension du sujet

PROJET

	Etape n°3 : Formation : rappel des formes de la violence, le cycle, l'enfant témoin (à séquencer selon les âges) et impact sur la santé. Modalités de prise en charge des enfants témoins/victimes de violence. **Mise en place d'une charte de bonnes pratiques vis-à-vis des risques sanitaires associés aux champs électromagnétiques (CEM)** Etape 1 : Mettre en place un groupe de travail incluant notamment ARS, PMI, Educ Nat, Parents d'élèves, Professionnels de santé...) pour engager une réflexion sur la définition des bonnes pratiques en matières de CEM Etape 2 : Elaborer une charte de bonnes pratiques pour limiter l'exposition des enfants aux CEM (éteindre le Wifi hors période d'utilisation, ne pas positionner l'ordinateur portable sur les genoux, pas de téléphone portable pour les enfants en bas âge...) Etape 3 : Elaborer et diffuser des outils de sensibilisation à destination des adolescents Etape 4 : Instaurer une journée sans portable dans les écoles. **Autres initiatives sur thématiques diverses**
PARTENAIRES DE L'ACTION	- ARS - Conseil Départemental du Puy-de-Dôme - Communes et communautés de communes - Structures multi-accueils - Chargée de mission droits des femmes et à l'égalité du Puy de Dôme
MOYENS DE L'ACTION	ARS Auvergne Collectivités locales Conseil Départementale
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Nombre de personnes participantes aux processus d'accompagnement éducatif Nombre et nature des projets éducatifs mis en place par les structures participantes Nombres de bénéficiaires finaux impliqués dans les projets mis en place par les structures accompagnées. Nombre et nature des partenaires impliqués

PROJET

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXES : DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE - SANTE/PRECARITE

Action 3 : Développer les actions de prévention du Service Santé Scolaire

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE** **LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	Conforter le service prévention et santé scolaire de la ville de Clermont-Ferrand et le service de PMI du Conseil Départemental à travers ses programmes de prévention et ses actions de suivi médico-social des enfants clermontois
PILOTE DE L'ACTION	Responsable du service prévention et santé scolaire de la ville de Clermont-Ferrand
OBJECTIFS DE L'ACTION	- Mettre en place un suivi médico-social des enfants âgés de 3 à 11 ans (PMI et médecine scolaire) - Mettre en place des protocoles de lutte contre les maladies infectieuses - Prévenir, dépister et effectuer le suivi des prescriptions par un travail en réseau (PMI, ASE, centre Emile Roux, Enseignants, Educateurs spécialisés, associations locales de santé, professionnels de santé et Cap Santé jeune) - Elaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes spécifiques d'éducation à la santé - Participer à des programmes ou études extérieures d'action de prévention santé - Assurer la mise en place et le suivi des PAI (projet d'accueil individualisé) et des dossiers de la MDPH - Animer, coordonner et promouvoir la santé à l'école
PUBLIC CIBLE	Enfants clermontois âgés de 3 à 11 ans
ETAPES DE L'ACTION	1. **Mettre en place un suivi médico-social des enfants âgés de 3 à 11 ans (PMI et médecine scolaire)** *Dans le cadre des visites obligatoires* : - Organisation et participation aux examens de dépistage

	et aux visites médicales de PMI à 3/4 ans - Préparation de la visite des 5 ans pour l'Education Nationale. Cette préparation permet le repérage des enfants présentant des troubles sensoriels et de l'apprentissage. **2. Mettre en place des protocoles de lutte contre les maladies infectieuses** A partir du document du ministère de la santé sur les maladies infectieuses, la ville a rédigé un protocole visant à répertorier ces maladies, informer les agents et les parents, mettre en place les mesures prophylactiques nécessaires 3. **Prévenir, dépister et effectuer le suivi des prescriptions par un travail en réseau (PMI, ASE, centre Emile Roux, Enseignants, Educateurs spécialisés, associations locales de santé et professionnels de santé)** - Participation aux différentes réunions partenariales (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, MDPH) - Suivi des informations préoccupantes en lien avec l'ASE - Travail en lien avec les acteurs sociaux (PMI, assistants sociaux de secteur, établissements spécialisés) **4. Elaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes spécifiques d'éducation à la santé** a. CHARADE Programme de prévention des risques domestiques (apprendre à porter secours, alerter...). Il existe 3 niveaux suivant l'âge. b. CIBOULETTE Education à la nutrition et lutte contre l'obésité infantile auprès des enfants et de leurs parents (information). c. FLEUR ET CAPUCHON Education à la vie affective et sexuelle, prévention du SIDA d. MINIBULLE Education à l'hygiène (dents, mains et corps) e. PASDEPANIX Prévention des risques majeurs En partenariat avec l'association CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie), organisation de petits

	déjeuners l'école en direction des enfants de 5 et 6 ans et des parents (informations). **5. Participer à des programmes ou études extérieures d'action de prévention santé** - En collaboration avec la CPAM 63, des séances de prévention de l'hygiène bucco-dentaires sont effectuées à 6 ans. - En fonction des demandes, le service peut participer à des études sur la santé des enfants (Université d'Auvergne, CRNH...) **6. Assurer la mise en place et le suivi des PAI (projet d'accueil individualisé) et des dossiers de la MDPH** Aucun traitement ne peut être donné dans les écoles. Si pathologies chroniques (asthme, diabète, allergies alimentaires), un projet d'accueil individualisé est mis en place entre les parents, les enseignants, les services de restauration et les infirmières scolaires). L'infirmière scolaire joue un rôle prépondérant dans l'information des agents sur les signes d'alerte et les protocoles à suivre. **7. Animer, coordonner et promouvoir la santé à l'école** Au sein de ce service, l'infirmière coordonnatrice a pour missions principales la coordination des actions de santé publique. Pour ce faire, elle doit : - Analyser les besoins sur le territoire - Mettre en exergue la politique santé de la ville de Clermont-Fd - Assurer l'interface entre les partenaires extérieurs, les services internes et les élus. - Participer aux dynamiques locales en lien avec la santé (Atelier Santé Ville, Contrat Local de Santé, Projet Educatif de la Ville, Dispositif de Réussite Educative...)
PARTENAIRES DE L'ACTION	Education Nationale (enseignants, service de promotion de la santé en faveur des élèves) CPAM 63 Conseil Départemental 63 (PMI, Emile Roux, ASE...) Professionnels de santé du territoire Partenaires sociaux du territoire CLCV MAIF Prévention Solidarité 63 Cap Santé Jeunes APF

	Diabète 63 Foyer CE CLER
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	11,5 IDE ETP financés par la ville de Clermont-Ferrand 1,5 IDE ETP subvention annuelle conseil général Budget de fonctionnement assuré par la mairie
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	1. Bilan statistique annuel pour l'activité du service et rédaction d'un rapport d'activité. **Pour information, en 2013 - 2014 :** - 1200 enfants ont eu la préparation à la visite des 6 ans - 135 enfants dépistés en obésité de degrés 1 et 55 de degrés 2 - 1814 avis transmis aux familles (820 réponses) - 507 vaccins effectués 2. Chaque programme de prévention et d'éducation à la santé fait l'objet d'une évaluation annuelle et d'une évolution (contenu et outils) en fonction des besoins et des demandes Aussi, après chaque séance, un bilan qualitatif est réalisé en lien avec l'enseignant de la classe. **Pour information, en 2013 - 2014 :** CHARADE : 788 enfants ont participé à 5 séances FLEUR ET CAPUCHON: 291 enfants ont participé à 3 séances Petits déjeuners : 301 enfants ont participé

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DEVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 4: Lutte contre les Maladies Cardiovasculaires

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	Prévention des risques cardio-vasculaires
PILOTE DE L'ACTION	Christine MARTIN A.R.S (DT 63)
OBJECTIFS DE L'ACTION	Promouvoir, dès le plus jeune âge et quel que soit le statut socio économique de la personne, l'adoption de comportements favorables à la santé en agissant sur les facteurs de risque que sont : le tabac, l'alcool, l'H.T.A., la sédentarité, l'alimentation (obésité, diabète, dyslipidémies...) Essayer de doter le territoire de Clermont-Ferrand ou son agglomération d'action(s) voire d'une commune labélisées PNNS (logo ou charte municipalité active). Favoriser le bon usage du Médicament.
PUBLIC CIBLE	Population de Clermont-Ferrand voire de son agglomération.
ETAPES DE L'ACTION	Promouvoir sur Clermont-Ferrand voire sur son agglomération la déclinaison territoriale du Plan National Nutrition Santé (PNNS) dans le cadre d'une stratégie d'actions concernant la nutrition et l'activité physique (domaines de la restauration collective, éducation en milieu scolaire, aide sociale alimentaire, activité physique, atelier nutrition, parcours orientation santé et ateliers culinaires pour les personnes les plus démunies,) Développer sur le territoire des actions d'information et de dépistage sur les principaux facteurs de risque (diabète, dyslipidémies, HTA, tabac) à l'occasion de manifestations grand public (marchés, foires, événements ...) ou par l'intermédiaire d'ateliers culinaires ou d'éducation à la santé (nutrition, sport/santé, activités physiques...) développés dans des structures bénévoles ou non en charge des publics précaires. Développer une offre de filière de prise en charge du patient à

	haut risque cardiovasculaire, notamment grâce au service d'accompagnement SOPHIA (cf.- patients diabétiques et médecins traitants) Réaliser, à l'échelle du territoire, des réunions d'information et/ou formation des professionnels de santé mobilisés sur des recommandations de bonnes pratiques de prise en charge du risque cardio-vasculaire. Mise à disposition d'outils concernant le bon usage des anti-thrombotiques oraux.
PARTENAIRES DE L'ACTION	• CPAM 63 (Service d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladie chronique (SOPHIA) • Collectivités territoriales • ARSEPT • MSA • Mutualité Française • DRJCS • DRAAF • Rectorat • Association DIABET'63 • Circonscription d'action médico- sociale de Clermont ville • Médecins Généralistes du BSI de Clermont-Ferrand • CARDIAUVERGNE • Association « ETRE ET SAVOIR » • CHU (service du Professeur SCHMIT) • Centre de Santé Universelle • UGECAM (hôpital de jour) • Secours Populaire
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	• CPAM • ARS • DRJSCS • DRAAF • Mutualité Française • ARSEPT
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	• Nombre de manifestations réalisées sur Clermont-Ferrand et son agglomération • Nombre de personnes dépistées par type de manifestations. • Nombre de personnes prises en charge dans le cadre du service d'accompagnement SOPHIA • Nombre d'élèves sensibilisés grâce à l'intervention du bus de la santé. • Nombre de personnes sensibilisées au risque

	cardiovasculaire et prises en charge dans le cadre d'ateliers culinaires et/ou d'activités physiques par les associations bénévoles ou non. Les indicateurs et les outils de suivi seront déterminés au fur et à mesure du déroulement de l'action par le groupe de travail.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 5: Lutter contre les conduites addictives

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	Lutter contre les conduites addictives
OBJECTIF DE L'ACTION	Développer les compétences psychosociales des enfants pour les aider à appréhender les risques pour la santé, notamment afin de prévenir les conduites addictives
PILOTE DE L'ACTION	Centre ressource Auvergne Addictions
PUBLIC CIBLE	Élèves des écoles primaires – temps d'activité péri scolaire Collégiens Jeunes pratiquant une activité physique Professionnels intervenant auprès de ces jeunes
ETAPES DE L'ACTION	**1. Développer des modules de développement des compétences psycho sociales lors des temps d'activités périscolaires** Sur la base des préconisations établies suite au travail réalisé dans le cadre de la MILDECA, organiser le déploiement de l'outil (choix des intervenants, formation initiale et continue, suivi de la mise en œuvre). **2. Développer des actions de prévention des addictions à destination des jeunes en formant les éducateurs sportifs intervenant dans les clubs sportifs clermontois.**
Modalités spécifiques de déploiement dans les quartiers prioritaires	- **3. Déploiement de manière privilégiée les programmes de prévention des addictions auprès des collégiens, des lycéens et des équipes éducatives (Liber'addict et**

PROJET

	ANPAA) au sein des établissements scolaires des quartiers prioritaires
PARTENAIRES DE L'ACTION	- MILDECA - Centre ressources Auvergne Addictions - ARS - Ville de Clermont-Ferrand - Inspection académique - Liber'addict - ANPAA - PARAD
MOYENS DE L'ACTION	MILDECA ARS Auvergne Collectivités locales
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Nombre d'écoles intégrant un module de développement des compétences psychosociales lors des temps d'activités périscolaires Nombres d'éducateurs sportifs formés et nombre d'actions de prévention mises en place par ces éducateurs à destination des jeunes. Nombre de jeunes des quartiers prioritaires ayant bénéficié d'intervention de prévention des addictions (liber'addict et ANPAA)

PROJET

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 6: Lutte contre les violences scolaires

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ DES LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	Lutte contre les violences scolaires
PILOTE DE L'ACTION	Mairie de Clermont-Ferrand
OBJECTIFS DE L'ACTION	Améliorer le repérage et la prise en charge du harcèlement au sein des établissements scolaires et sur les temps périscolaires Sensibiliser et apporter aux adultes les compétences de repérages et de traitement des situations à risques, des violences et des harcèlements Favoriser le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge
PUBLIC CIBLE	- Les élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires clermontoises - Les enfants fréquentant les centres de loisirs municipaux ;
ÉTAPES DE L'ACTION	Déterminer les contours de la politique municipale de prévention et d'intervention dans le domaine de la violence et du harcèlement ; Former des formateurs internes aux questions de la violence et du harcèlement ; Constituer un réseau de correspondants sur chaque groupe scolaire et centres de loisirs ; Développer des séquences pédagogiques à destination des enseignants ; Intégrer systématiquement la prévention et la réponse à la violence et au harcèlement aux projets pédagogiques des centres de loisirs ; Proposer aux équipes d'animation des projets d'animation dans ce domaine ;

	Mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques municipales, en lien avec le Projet éducatif de la Ville.
PARTENAIRES DE L'ACTION	- Infirmiers municipaux ; - Responsables municipaux des accueils de loisirs ; - Animateurs municipaux ; - Autres agents municipaux (ATSEM ou agents de restauration, notamment) ; - Associations spécialisées et associations d'éducation populaire ; - Universitaires ; - Inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques ; - Conseil départemental (Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville, PMI) - Médecins scolaires ; - Enseignants et psychologues scolaires ; - Parents d'élèves ; - Enfants ;
MOYENS DE L'ACTION	Formations Activités pédagogiques (kits, matériels et contenus) Procédures de repérage, de réponse et d'accompagnement
DONNÉES D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Nombre d'actions de prévention menées dans les écoles et les centres de loisirs ; Nombre de situations repérées et accompagnées ;

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 7 : Lutte contre le surpoids et l'obésité infantile

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTÉ CLERMONT-FERRAND	**DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ DÈS LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	Lutte contre le surpoids et l'obésité infantile
PILOTE DE L'ACTION	Mairie de Clermont-Ferrand et CALORIS (Centre Auvergnat de Lutte contre l'Obésité et de ses Risques en Santé)
OBJECTIFS DE L'ACTION	- Réduire les inégalités sociales liées à la nutrition. - Développer chez les enfants les connaissances nutritives ainsi qu'une culture aux goûts, aux saveurs, à la saisonnalité des plats. - Déterminer l'impact à court et moyen terme d'une stratégie d'intervention sur la cellule familiale et à domicile permettant de s'appuyer sur les leviers et d'éviter les freins du contexte de vie, notamment socio-économique.
PUBLIC CIBLE	Enfants âgés de 3 à 18 ans et leurs familles
ÉTAPES DE L'ACTION	**Action 1 :** Assurer un équilibre des repas de restauration scolaire et lors des accueils de loisirs, en conformité avec les recommandations nationales grâce à des menus réalisés par une diététicienne. Informer les parents et les enfants sur la composition et l'équilibre des repas. Mettre en place des repas à thème, en lien avec la saisonnalité et assurer des activités pédagogiques intégrant les aspects nutritionnels. Développer des activités pédagogiques autour de la nutrition et de la cuisine, en privilégiant les fruits et les légumes. Présenter l'agriculture locale, la saisonnalité et favoriser la connaissance des fruits et des légumes par tous les enfants. Mener une sensibilisation des familles sur les petits déjeuners et goûters. Proposer aux enseignants le programme Ciboulette et la participation d'échanges entre la diététicienne et les élèves. **Action 2 : Développer le projet PROX'ALIM** : accompagnement familial de PROXimité pour l'amélioration de l'ALIMentation des personnes, notamment en situation de précarité.

	Ce projet consiste à mettre en place un accompagnement familial (40 familles soit 120 personnes environ) personnalisé à domicile pour la mise en place de Modifications Thérapeutiques du Mode de Vie (MTMV) en rapport avec l'alimentation, les rythmes de vie (sommeil et repas) et l'activité physique au sein de familles en situation de précarité, concernées par le surpoids ou l'obésité modérée à sévère.
PARTENAIRES DE L'ACTION	- Services de la Mairie de Clermont-Ferrand - Fournisseurs de la Ville en matière de fruits et de légumes - Services de l'État en charge de l'agriculture (DRAAF, DDT) - Chambres consulaires et organisations professionnelles - Associations de parents d'élèves - Education Nationale - Médecins scolaires et de PMI - Professionnels de santé du territoire Pour le projet PROX'ALIM des partenariats spécifiques à l'action seront à formaliser (COREG-EPGV ; CODEP ; SSR UGECAM...)
MOYENS DE L'ACTION	Moyens propres de la Ville de Clermont-Ferrand (crédits alimentaires, personnels, frais pédagogiques, etc.) ; Formation nécessaire des personnels ; Kits et matériel pédagogique ; Sorties scolaires ; Recherche de financement spécifique au projet PROX'ALIM
DONNÉES D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Taux d'enfants ayant bénéficié d'un programme Ciboulette à la fin de leur CM2 Nombre de participations de la diététicienne à des séquences scolaires Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un repérage et d'un accompagnement spécifique Projet PROX'ALIM : Ce projet sera testé sur le plan de l'efficience et de l'efficacité, de la faisabilité et en terme médico-économique. L'évaluation sera supervisée en interne par CALORIS, en partenariat avec le Service de Santé Publique du CHU de Clermont-Ferrand et l'Unité Transversale d'Education du Patient (UTEP) du CHU. Les indicateurs seront colligés lors de chaque bilan et évaluation sur le cahier d'observation de chaque famille. Les critères et questionnaires seront adaptés en fonction de la tranche d'âge des membres de la famille (5-7 ans, 8-10 ans, 11-17 ans, adulte).

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DEVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 8 : Lutte contre le Surpoids et l'Obésité chez l'adulte

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	Programme d'accompagnement pour les personnes en situation de surpoids ou d'obésité sur une période de 8 mois
PILOTE DE L'ACTION	Mutualité Française Auvergne
OBJECTIFS DE L'ACTION	- Que les participants acquièrent de nouvelles connaissances en matière d'alimentation afin qu'ils modifient durablement leurs habitudes alimentaires en vue d'une perte de poids pendant et après le programme Nutrimut - Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé cardiovasculaire - Comprendre les différents psychologiques pouvant influencer l'alimentation et travailler sur l'estime de soi - Apprendre ou réapprendre des techniques culinaires permettant de réaliser des recettes simples, savoureuses et équilibrées au niveau nutritionnel - Accompagner les participants à trouver une activité physique adaptée à leur envie
PUBLIC CIBLE	Personnes en situation de surpoids ou d'obésité (adulte)
ETAPES DE L'ACTION	**Que les participants acquièrent de nouvelles connaissances en matière d'alimentation afin qu'ils modifient durablement leurs habitudes alimentaires en vue d'une perte de poids pendant et après le programme Nutrimut** - organisation du programme Nutrimut : 20 séances hebdomadaires puis bi-mensuelles sur une période de 8 mois **Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé cardiovasculaire** - 8 séances d'animation avec une diététicienne sur l'équilibre alimentaire, les matières grasses, la lecture des étiquettes + 7

	séances d'activité physique **Comprendre les différents psychologiques pouvant influencer l'alimentation et travailler sur l'estime de soi** - 3 séances avec une psychologue + 2 séances de suivi **Apprendre ou réapprendre des techniques culinaires permettant de réaliser des recettes simples, savoureuses et équilibrées au niveau nutritionnel** - 2 ateliers cuisine (1 séance avec un cuisinier et 1 séance avec la diététicienne) **Accompagner les participants à trouver une activité physique adaptée à leur envie** - 7 séances d'activité physique, test de condition physique et accompagnement sur le choix d'une activité
PARTENAIRES DE L'ACTION	ARS Auvergne Collectivités locales (mise à disposition de locaux) Diététicienne Psychologue Coach sportif Cuisinier formateur
MOYENS DE L'ACTION	Financement ARS Auvergne et Mutualité Française Auvergne 0,028 ETP MFA Diététicienne : 80h Psychologue : 28h Cuisinier formateur : 7h Coach sportif : 28 h
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Nombre de participants Perte de poids, amélioration des constantes biologiques Nombre de participant inscrits dans un club d'activité physique ou de loisirs Nombre et qualité des modifications des habitudes alimentaires Evolution du profil de Duke Evaluation des connaissances sur l'équilibre alimentaire Mise en place d'objectifs individuels et atteintes de ces derniers

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DEVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 9 : Contribuer à la lutte contre le cancer

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DES TERRITOIRES DE CLERMONT FERRAND	**DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ DÈS LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	**Contribuer à la lutte contre le cancer sur ces territoires par la promotion et l'organisation d'une prévention tertiaire dans l'après cancer.**
PILOTE DE L'ACTION	Ligue contre le cancer et ARDOC
OBJECTIFS DE L'ACTION	Développer la prévention vis-à-vis des facteurs de risque de rechutes des cancers Renforcer l'éducation à la santé auprès des personnes en rémission de la maladie cancéreuse en diététique, activités physiques, meilleure qualité de vie Réduire les inégalités sociales de santé dans l'accès aux activités des soins de support proposées dans l'après cancer dépistage au travers de l'engagement
PUBLIC CIBLE	Action de prévention des facteurs de risque : grand public les professionnels de santé libéraux les relais sociaux les services d'oncologie des établissements de santé
ETAPES DE L'ACTION	- Sensibiliser le public, les professionnels de santé, les relais médico-sociaux - Promouvoir des actions de prévention visant les facteurs de risque de rechute du cancer : développer des actions spécifiques auprès des publics cibles. - Mettre en place des formations auprès des relais sociaux afin de faciliter l'information et l'accès aux soins de support des populations les plus vulnérables (isolement, précarité...) - S'assurer de la qualité de la prise en charge, - Promouvoir et faciliter l'accès à APESEO
PARTENAIRES DE L'ACTION	• INCA

	• ARS • Professionnels de santé • Conseil départemental (Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville) • Comité 63 de la ligue contre le cancer • Travailleurs sociaux (CCAS, CHRS, CADA, ADSEA…) • Centre hospitalier Universitaire • Centre Jean Perrin • Pôle Santé République • les associations locales…
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	ARS INCA Collectivités locales pour les modalités de transport des publics ciblés et mise à disposition de moyens logistiques
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	• Prise en charge : Nombre de personnes bénéficiant des actions de sensibilisation et de prévention Nombre et localisation des actions de sensibilisation et de formation organisées Actions de promotion de la santé développées : thème, publics cibles, effectifs atteints, Nombre d'actions conduites en direction des personnels ou associations relais pour les populations en situation spécifique (personnes vulnérables, personnes d'origine étrangère …) Satisfaction des participants en regard des objectifs en lien avec la qualité de vie

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT- FERRAND

AXE : SANTE /PRECARITE

Action 10 : Renforcement de l'Equipe Mobile de Soins Psychiatriques (EMSP)

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	**Améliorer la prise en charge des populations en situation de précarité par une approche coordonnée de la santé mentale sur le territoire de Clermont-Ferrand et de son agglomération (renforcement EMSP en lien avec l'équipe de l'accompagnement individualisé aux soins).**
OBJECTIFS DE L'ACTION	- Promouvoir une approche coordonnée de la santé mentale. - Positionner le rôle stratégique de l'équipe mobile psychiatrie précarité dans le champ de la prise en charge de la grande précarité en créant une coordination d'appui des intervenants du territoire de Clermont-Ferrand. - Diversifier les lieux d'intervention du SATIS pour en faire une équipe pluridisciplinaire de rue voire d'intervention à domicile. - Mobiliser autour d'une équipe pluridisciplinaire les acteurs sociaux, médicaux et paramédicaux spécialisés dans la prise en charge de la population précaire - Former les référents santé institutionnels ou bénévoles à l'identification des troubles psychiques et permettre à ces référents de créer du lien avec le coordonnateur précarité infirmier de l'EMSPP et du SATIS mis en place pour la réalisation de cette action. - Permettre une prise en charge médicale (psychiatrique) des personnes fragiles à domicile qui se trouvent en danger pour elles-mêmes ou vis-à-vis d'autrui en leur proposant un accès aux soins en parallèle avec les propositions

	d'accompagnement social. Développer les partenariats avec le champ de l'action médico-sociale pour créer du lien et emmener petit à petit la personne fragile à se prendre en charge au niveau de sa santé mentale et à l'introduire ou la réintroduire dans un processus de droit commun. Interventions sur l'agglomération clermontoise et notamment dans les quartiers dits prioritaires. - Renforcer les liens avec les structures psychiatriques de secteur, du CHU et du CHS Sainte-Marie.
PILOTE DE L'ACTION	Equipe Mobile de Soins Psychiatrie Précarité
PUBLIC CIBLE	Toute personne en situation de précarité, d'isolement et présentant des troubles psychiques, psychiatriques et souvent avec des pathologies addictives sur Clermont-Ferrand et son agglomération.
ETAPES DE L'ACTION	**Constitution d'une EMSPP par le renforcement de l'équipe mobile de soins psychiatriques de Clermont-Ferrand par :** - La mise en place d'un accompagnement individualisé assuré par une infirmière, qui interviendrait en partenariat avec le réseau social institutionnel lors de situations complexes où les personnes précaires seraient en danger pour elles-mêmes ou pour autrui. Elle les accompagnerait au domicile de la personne en situation de fragilité, afin d'évaluer, les besoins de santé et de créer du lien pour l'emmener ensuite, petit à petit, à se soigner. - La mise en place d'un coordonnateur infirmier à mi-temps pour aider l'éducateur de rue au repérage des personnes en état de fragilité et pour faire le lien avec les autres institutions, les bénévoles , les partenaires et pour développer le lien avec le CHU. Dont la mission en lien avec l'infirmier du SATIS sera

	de: - Formaliser le réseau avec les professionnels de santé et les acteurs ressources du territoire. - Remettre le patient dans un parcours de soins de droit commun. - Travailler en lien avec l'équipe d'accompagnement individualisé aux soins (ISBA, Relais santé et E. Roux) dans le cadre d'une prise en charge globale médicale voire psychiatrique du public précaire et éventuellement intervention à domicile pour l'emmener ensuite à se soigner. - Créer une cellule gestion de cas « psychiatrie/précarité » regroupant les membres de l'équipe mobile, du SATIS, le coordonnateur infirmier identifié comme référent de l'action et les référents sociaux et santé institutionnels ou bénévoles du territoire (staff technique hebdomadaire élargi une fois par mois et en tant que de besoin). - Collaborer avec les équipes de travailleurs sociaux pour les accompagner de manière concertée et non systématique au domicile des personnes faisant face à des troubles psychiatriques - Renforcer le temps d'éducateur de rue pour le repérage de la grande précarité. - Mise à disposition par le SATIS mobile d'un temps partiel d'infirmier pour intervenir avec le coordonnateur de l'EMSPP sur une prise en charge psychiatrique accompagnée de troubles addictifs. - Mise à disposition par la ville de Clermont-Ferrand d'un référent santé/précarité (temps partiel). - Diversification des lieux d'intervention du SATIS (Accompagnement individualisé pour constater les besoins en santé, créer le lien et amener la personne dans un parcours de soin) : • CAARUD, CHRS, Accueil de jour, SSU, CMP Croix de Neyrat

PARTENAIRES DE L'ACTION	- Mairie de Clermont-Ferrand voire Agglomération clermontoise. - CHS Sainte-Marie - Direction départementale de la Cohésion sociale - Conseil Départemental : Circonscription d'action médico-sociale / ASE / PMI le cas échéant - Centre Hospitalier Universitaire (SATIS, service des urgences...). Mise à disposition de personnel. - Solidarité Santé - Associations caritatives (Secours Populaire, Secours Catholique,) - Professionnels de santé du BSI en charge des publics précaires - Membres du Groupe Santé Précarité. - Collectif Précarité.
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	- ARS (coordination d'appui) - Mairie de Clermont-Ferrand (mise à disposition d'un travailleur social) - DDCS (Renforcement éducateur de rue) - Conseil Départemental (Mise à disposition temps de personnel) - SATIS (Mise à disposition temps de personnel)
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	• Nombre de personnes repérées. • Nombre de personnes prises en charge au niveau médical. • Nombre de personnes orientées vers un professionnel de santé psychiatrie ou autres spécialistes. • Nombre de personnes orientées vers un service social. • Nombre de personnes dirigées vers un établissement de soins autre que le CMP ou une institution médico-sociale ou autre. • Création d'un réseau • Rapport d'activité annuel Les indicateurs et les outils de suivi seront déterminés au fur et à mesure du déroulement de l'action par le groupe de travail.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

Action 11 : Mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CLERMONT FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN** **DEVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE AGE**
INTITULE DE L'ACTION	Mettre en place à l'échelle de ville de Clermont-Ferrand un Conseil local en santé mental (CLSM)
PILOTE DE L'ACTION	Mairie de Clermont-Ferrand
OBJECTIF DE L'ACTION	Afin de mener à bien ses actions, le CLSM se base sur les recommandations dispensées par le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS) pour la recherche et la formation en santé mentale. Celui-ci aura pour objectif : • De mettre en place une observation de la santé mentale. Il s'agit de réaliser des diagnostics préalables pour ensuite déterminer les besoins, connaitre les ressources locales afin de pouvoir définir des priorités. • Permettre l'accès et la continuité des soins, afin de pouvoir prévenir les situations d'urgence et surtout de garantir une prise en charge adaptée à la personne. • Favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des personnes, en facilitant l'accès et le maintien dans le logement et le travail et en luttant contre l'isolement des personnes souffrantes. • Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation, en proposant notamment des actions d'information sur la santé mentale en direction de la population mais aussi de certains professionnels. • Aider à la résolution de situations psychosociales complexes, en assurant une Cellule de Veille
PUBLIC CIBLE	Tout Public
ETAPES DE L'ACTION	**Au préalable, nomination d'un coordonnateur chargé de la cohésion entre les Commissions de travail, l'Assemblée**

	plénière et le Comité de Pilotage. **1/ Etude de faisabilité** Réalisation d'un diagnostic préalable qui consiste en la détermination des besoins et des moyens, la définition des publics ou thématiques prioritaires du projet de CLSM et les ressources locales. Cette étude faisabilité pourra être coréalisée avec un étudiant en santé publique en vue du surcroit d'activité durant cette période. **2/ L'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins** • Repérer précocement les troubles et faciliter l'accès aux soins pour une prise en charge précoce et adaptée, en dehors de l'urgence (formation des professionnels, des élus, des associations bénévoles ou non...). • Prévenir l'aggravation des troubles et leurs conséquences sur l'état de santé de la personne et sur son insertion sociale. • Contribuer à réduire les inégalités socio-territoriales de santé mentale. **3/ L'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion** • Faciliter l'accès et le maintien dans le logement ainsi que l'insertion professionnelle et la formation. • Favoriser les activités culturelles et de loisirs pour les usagers et plus largement l'égale place dans la cité. **4/ La lutte contre la stigmatisation** Des actions de prévention et d'information sur les troubles sont mises en œuvre notamment lors de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM). La SISM peut être pilotée par une commission de travail du CLSM. Utilisation de supports de communication variés, visant le grand public mais aussi les différents professionnels. **5/ La promotion en santé mentale** Apporter à la population générale des connaissances -minimales des signes et des symptômes relatifs aux problématiques de santé mentale. Présenter à la population générale et aux professionnels médico-sociaux et éducatifs les institutions et les structures

	de soins. **6/ L'aide à la résolution des situations psychosociales complexes** Le CLSM peut selon les besoins et les moyens identifiés mettre en place une cellule pluridisciplinaire de coordination autour de situations psychosociales complexes (ex : action 13 du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées « PDALPD » réunissant des acteurs médicaux et sociaux).–
PARTENAIRES DE L'ACTION	- Service de l'Etat (ARS, DDCS, Préfecture, Education Nationale) - Conseil départemental (Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville, ASE ou PMI le cas échéant) - Professionnels de Santé (Médecins Généralistes, Médecins Spécialistes, infirmiers, Référents santé, et tous les réseaux de santé). - Psychiatrie publique et privée - Services municipaux de la ville de Clermont-Ferrand - CCAS de la ville de Clermont-Ferrand - Elus de la ville de Clermont-Ferrand - Associations d'usagers et aidants (Unafam…) - Atelier Santé Ville, - Maisons de Quartiers - Acteurs sociaux et médico-sociaux (SAVS, CAARUD, ANPAA, Relais Santé, Collectif Précarité, Bailleurs sociaux, Maisons des Adolescents, foyers de jeunes travailleurs…….) - Acteurs culturels et sportifs - Force de l'Ordre (Police municipale et nationale, Gendarmerie…) - Justice - Sapeurs Pompiers
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	- Mairies ou Communauté de communes - ARS - DDCS
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	- Nombre d'actions suivies - Nombre et qualité des Acteurs (typologie) participant au CLSM - Nombre de réunions des Comités Techniques - Nombre de Dossiers traités - Nombre de Commissions mises en place

	- Fréquence des Commissions - Rapport d'activité annuel présenté à l'Assemblée Plénière

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : DEVELOPPER LA PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 12 : Promouvoir la Santé et Développer des actions de prévention auprès des enfants en situation de vulnérabilité.

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER LA PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE**
INTITULE DE L'ACTION	Prévention et promotion à la santé auprès des enfants en situation de vulnérabilité.
PILOTE DE L'ACTION	CPAM Puy-de-Dôme et Conseil départemental (Service de PMI)
OBJECTIFS DE L'ACTION	- Proposer des plages de consultations infantiles - Assurer la prévention vaccinale et/ou des soins thérapeutiques - Proposer des dépistages sensoriels - Surveiller la dentition et repérer précocement les enfants à risque carieux - Conseiller sur l'hygiène et les soins dentaires - Sensibiliser les parents des enfants de maternelle et en classe de CP des écoles situées en zone d'éducation prioritaire (ZEP) - Proposer des consultations diététiques - Mettre en place un accompagnement individualisé aux soins dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative de la ville de Clermont-Ferrand.
PUBLIC CIBLE	Enfants suivis et accompagnés par la PMI Enfants suivis au Cap Santé Jeunes Les enfants de 6 ans des écoles situées en REP
ETAPES DE L'ACTION	*1/Consultations infantiles :* - Une équipe pluridisciplinaire du Cap Santé Jeune (infirmières-puéricultrices, médecins, pédiatre, éducatrice de jeunes enfants, psychologue) assure une plage de consultation infantile gratuite par jour pour les enfants de 0 à 6 ans orientée vers la réalisation de consultations de suivi et de prévention (suivis médicaux obligatoires, vaccinations, prévention santé). Dans le cadre de l'accompagnement individualisé aux soins, les équipes pluri professionnelles du DRE pourront orienter les enfants vers l'équipe du Cap santé Jeunes pour une prise en charge globale et graduée. - Des consultations médicales gratuites sont organisées sur l'ensemble de Clermont ville par une équipe pluridisciplinaire

	(médecins-infirmières puéricultrices-EJE-psychologue°) du service de PMI. - Réalisation de dépistages sensoriels par les infirmières-puéricultrices (tests auditifs, visuels, tension artérielle, IMC, langage) *2/ La santé dentaire et l'action de prévention bucco-dentaire :* - Mise place d'une consultation autour de la santé dentaire pour les enfants sur invitation en lien avec l'UFSBD, une information collective autour de l'hygiène buccodentaire et alimentaire est faite suivi d'une consultation individuelle. - Un accompagnement individualisé par les infirmières puéricultrices peut être mis en place avec orientation si nécessaire vers un cabinet de soin - Vérification de la prise en charge des soins (droits de base, CMUC, aide financière) et assurance de l'effectivité des soins avec l'accord de la famille (éviter le renoncement aux soins) - Action de sensibilisation à la réalisation de l'examen bucco-dentaire, dans les classes de CP des écoles en ZEP. Les séances ont lieu de septembre à janvier avec un suivi individualisé jusqu'à 6 mois après la séance de sensibilisation *3/Consultations diététiques :* - Consultations et prises en charges diététiques assurées par la diététicienne du centre Pasteur avec orientation vers le service de pédiatrie du SSR Nutrition-Obésité *4/ Ateliers maternité :* - Tenue mensuelle d'ateliers autour de la maternité en lien avec les services de la CAF, de la CPAM, et Cap Santé Jeunes (suivi de la grossesse, prévention, arrivée de l'enfant, droits administratifs, modes de garde)
PARTENAIRES DE L'ACTION	- CPAM 63 - Ville de Clermont-Ferrand (dispositif DRE) - Conseil Départemental (service PMI et circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville) - CAF - UFSBD 63 - Inspection académique - SSR Nutrition-Obésité

MOYENS DE L'ACTION	- CAP Santé Jeunes financé sur le budget de gestion des « œuvres » de la CPAM du Puy de Dôme - Financement des actions via le fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS) et le Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS) de la CNAMTS - Mise à disposition de locaux et personnels (CSJ, CAF espace familles, cuisine pédagogique du SSR Nutrition-Obésité) - Diffusion de documents d'information nationaux
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	- Nombre d'enfants reçus en consultation - Nombre de nouveaux inscrits - Nombre de vaccinations - Nombre de dépistages - Nombre d'enfants invités /Nombre d'enfants ayant participé - Nombre d'anomalies détectées / nombre d'enfants dépistés - Nombre d'enfants ayant effectué les soins suite au diagnostic - Taux d'EBD réalisés (avant et après la séance de sensibilisation) - Nombre d'enfants ayant été pris en charge pour un problème de poids - Evolution de l'IMC des enfants pris en charge - Taux de présence de parents aux ateliers maternité

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN

Action 13 : Améliorer l'Accès à la Couverture Maladie

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	Améliorer l'accès à la couverture maladie
PILOTE DE L'ACTION	CPAM Puy-de-Dôme
OBJECTIFS DE L'ACTION	- Renforcer l'accès aux droits et aux soins - Prévenir les ruptures de droits - Lutter contre les non-recours
PUBLIC CIBLE	Public précaire ainsi que les populations vulnérables ou en rupture (personnes souffrant de handicap, gens du voyage, demandeurs d'asile, ex-détenus, jeunes de 18-25, seniors)
ETAPES DE L'ACTION	*1/ Renforcer l'accès aux droits et aux soins :* - Détection des bénéficiaires de CMU-C et ACS via la lecture des bases de données, par les points d'accueils, les services gestionnaires (aides financières, prestations en espèces, service médical, service social CARSAT, ...) avec proposition de RDV pour constituer la demande - Cibler les populations à risque à partir de requêtes établies sur des critères de vulnérabilité pour la mise en place d'actions conjointes CPAM-CARSAT, notamment vers les séniors pour l'offre ACS - Lier la promotion des services en santé (Sophia diabète, PRADO maternité) et accès aux droits pour s'assurer des droits des bénéficiaires - Existence d'un site dédié à la Précarité mettant en dynamique les services Relais Santé, Cap santé Jeunes et Action Sanitaire et sociale - Partenariat avec la CAF, CARSAT, les CCAS, les associations en faveur des demandeurs d'asile, les foyers CADA, le Conseil départemental Général (Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville) autour de l'offre CMU-C et/ou ACS *2/Prévenir les ruptures de droits :*

	- Amélioration du traitement et du suivi des dossiers dans les services de la CPAM pour éviter les ruptures de droits : ➢ le développement de l'accueil sur RDV ➢ mise à disposition d'outils facilitateurs ➢ organisation d'une cellule de veille (contacts réitérés, dossiers complexes des Prestations en Espèces, mutations inter-régime) - Partenariat avec les missions locales jeunes autour de la première affiliation : ➢ faciliter le rendez-vous administratif et la réalisation de l'examen au CES, ➢ favoriser les informations collectives et les prises en charge individuelles pour les cohortes de jeunes concernées par l'expérimentation de la Garantie Jeune - Faciliter les droits des détenus afin de contribuer à leur accès aux soins et à leur réinsertion (déménagement, veuvage, mise à jour des droits etc.) *3/Lutter contre les non-recours :* - Développer des rencontres collectives auprès de groupes constitués (personnes en formation, chantier d'insertion...), d'organismes et associations caritatives afin de former des personnes ressources autour des droits et des offres de santé CPAM (services sociaux, services de tutelles, EPHAD, ISBA...) - Partenariat avec la MDPH autour de la personne en situation de handicap par la création d'un circuit d'alerte - Mise en place et développement de la plateforme PFIDASS (PlateForme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé) qui réalisera un bilan des droits et en fonction de la situation peut : • Attribuer et/ou expliquer les droits (PUMA, CMUC et ACS) • Aider au choix d'une complémentaire santé • Elaborer des plans d'aides financières associant d'autres partenaires • Orienter vers les professionnels de santé les plus adaptés (Relais Santé, Cap Santé Jeune, ISBA, Dispensaire Emile Roux...) • Mobiliser la personne avec une plus grande attention à sa santé • Le travail d'accompagnement s'achève une fois les soins effectués

PARTENAIRES DE L'ACTION	- CPAM 63 - CARSAT - CAF - RSI - MSA - Mutuelles étudiantes - ARS - CCAS - Pôle emploi - Missions locales - Malakoff - Maisons d'arrêt/ centres de détention - ISBA - Conseil Départemental - Service de santé scolaire - ANEF - Terre d'asile/ forum des réfugiés/ CADA/ Adoma - MDPH
MOYENS DE L'ACTION	- Mise à disposition des locaux et du personnel CPAM - Favoriser le canal SMS pour les rappels, les relances - Formation des partenaires sur les droits et les offres de santé de l'assurance maladie - Outils de gestion, quick wins
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	- Nombre de PUMA, CMUC, ACS accordées - Nombre de dossiers retournés pour incomplétude - Nombre de dossiers d'assurés en fin de droit - Nombre de dossiers d'assurés en mutation inter-régime - Evolution du taux d'assurés sans couverture complémentaire - Nombre d'aides financières (dépenses de santé, handicap, mutuelle) - Nombre de rencontres partenaires

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXES : SANTE-PRECARITE

ACTION 14 : Mise en place du dispositif de médiation et de coordination santé en faveur des résidents (résidences sociales)

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	Dispositif de médiation et coordination santé en direction des résidents Adoma et OPHIS les plus isolés et vulnérables.
PILOTE DE L'ACTION	Le réseau INTERMED
OBJECTIFS DE L'ACTION	**OBJECTIF GÉNÉRAL :** Améliorer les conditions de vie et de santé des résidents en situation de vulnérabilité et d'isolement logés en foyers et résidences sociales sur l'agglomération clermontoise. **OBJECTIFS SPECIFIQUES :** 1) Atténuer les conséquences de l'isolement social sur la santé physique et psychique des résidents les plus vulnérables et améliorer leur qualité de vie ; 2) Favoriser la mobilisation et la coordination de l'ensemble des intervenants des champs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, sur chaque territoire concerné ; 3) Participer à la prise en compte de nos publics et de leurs problématiques, par les politiques sociales et de santé.
PUBLIC CIBLE	Les résidents des résidences sociales et Foyers Adoma et Ophis de l'agglomération clermontoise : 360 personnes potentiellement concernées par l'action dont 45% de plus de 60 ans.
ETAPES DE L'ACTION	1. Rencontrer, selon une démarche de l'aller vers, les résidents en difficulté de santé et en souffrance psycho-sociale, voire en situation d'auto-exclusion : ➢ Poser un diagnostic infirmier et repérer les freins pour permettre leur accès aux droits et aux soins. ➢ Mobiliser les professionnels des champs sanitaire, social et médico-social et définir conjointement des stratégies de prises en charge. ➢ Coordonner ces prises en charge au plus près pour faciliter leurs interventions et exercer une veille dans la durée afin

	d'éviter les ruptures de soins. 2. Conduire des actions de prévention (interventions collectives) 3. Mettre en œuvre des dispositifs « passerelles dépendance » et « prévention » de soutien à domicile, afin de lutter contre le non recours aux plans d'aide de droit commun 4. Participer aux différents groupes de travail inter-institutionnels existants (CLSM, ASV, groupes gérontologiques...).
MOYENS DE L'ACTION	- 1 ETP d'IDE mise à disposition d'Intermed par le CH Ste-Marie (2 mi-temps) - avec moyens techniques : téléphonie/informatique, et déplacements ; - Des temps d'encadrement technique ; - Des temps de gestion et de direction.
PARTENAIRES DE L'ACTION	
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Intermed évalue l'impact de son action selon une batterie d'indicateurs relatifs : 1) aux dossiers suivis (typologie des publics ciblés ; nb de dossiers actifs, en veille avec motifs de mis en veille, clôturés avec motifs de clôture, réactivés) 2) aux actes de médiation : nb, nature 3) aux actes de coordination : nb et professionnels mobilisés pars champ professionnel : sanitaire/social et médico-social/environnement (proches, associations, voisinage) 4) aux résultats enregistrés par champs professionnels Des comités de pilotage sont organisés chaque année.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : SANTE/PRECARITE

Actions 15 : Développer l'Information et la Formation des Professionnels de Santé à la Prise en charge des Personnes en situation de Précarité

Mettre en Place d'un Réseau de Référents Santé

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS SUR LE TERRITOIRE**
INTITULE DES ACTIONS	Renforcer l'information et la formation des professionnels de santé à la prise en charge des personnes en situation de précarité (Médecins généralistes, étudiants en médecine). Mise en place d'un réseau de référents santé formés à la santé/précarité au sein des institutions bénévoles ou non.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Décloisonner les connaissances et les pratiques des professionnels des champs sanitaires et sociaux afin d'améliorer le parcours de soin de la personne en situation de précarité et de développer une « culture commune » entre ces professionnels. Pour cela : 1. Informer, former et sensibiliser les Professionnels de santé et notamment les Médecins Généralistes de Clermont-Ferrand et de son agglomération à la prise en charge médicale des populations en situation de précarité 2. Former et positionner au sein des structures institutionnelles et bénévoles, des Référents Santé et favoriser leur coordination au bénéfice des populations en situation de précarité. • Positionner dans chaque structure d'accueil des publics en situation de précarité sociale, des « Référents Santé » formés à l'approche des problématiques sanitaires de ces publics. • Permettre à ces Référents Santé de repérer, orienter ou accompagner les personnes en situation de précarité

PROJET

	sociale vers les acteurs du soin pour optimiser leur prise en charge sanitaire.
PILOTE DE L'ACTION	Conseil Départemental (Dispensaire Emile Roux) en lien avec le Pr CLEMENT et Pr LESENS
PUBLIC CIBLE	Professionnels de santé Personnels institutionnels, associatifs et bénévoles
ETAPES DE L'ACTION	1 - Identifier les leviers, et les freins ou les difficultés pour l'ensemble des professionnels dans la prise en charge des personnes en situation de précarité sociale : mise en place de temps de rencontres multi-partenariales y compris avec le Conseil de l'Ordre et les URPS. 2 – En fonction de l'état des lieux, proposer des actions de formation / sensibilisation sur la thématique de la précarité à destination des : • Professionnels de santé : dans le cadre des formations proposées par les organisations professionnelles, du D.U (Diplôme Universitaire) « santé/précarité » ou lors d'un colloque sur la thématique santé-précarité. Envisager une formation santé/précarité plus étoffée pour les externes et internes en médecine et des stages en milieu médical accueillant des publics précaires. Développer le e-learning pour proposer des modules de formation/sensibilisation très courts adaptés aux médecins généralistes. • Futurs professionnels de santé et travailleurs sociaux: dans le cadre de leur formation initiale, du D.U « santé/précarité » ou lors d'un colloque sur la thématique santé-précarité. • Travailleurs sociaux : dans le cadre des formations internes, du D.U (Diplôme Universitaire) « santé/précarité » ou lors d'un colloque sur la thématique santé-précarité. • Travailleurs institutionnels ou bénévoles associatifs

PROJET

	souhaitant devenir référent « santé précarité » : dans le cadre du D.U (Diplôme Universitaire) « santé/précarité » réalisé dans sa totalité ou partiellement (formation D.U. adaptée avec proposition de stage dans les structures du groupe précarité) ou lors d'un colloque sur la thématique santé-précarité. Ces actions de formation ou de sensibilisation doivent permettre de lever ces freins, de décloisonner les pratiques professionnelles et les représentations liées d'une part à la précarité mais aussi aux approches des professionnels dans la prise en charge de ces personnes que ce soit au niveau médical et social. 3 - Favoriser et développer la coordination des Référents Santé de façon à induire une synergie d'action et un travail en réseau. Assurer des rencontres régulières sur les bonnes pratiques professionnelles et facilitant les échanges d'informations. 4 - Réaliser, si besoin, un annuaire des Référents Santé, de leur structure et des intervenants sanitaires avec lesquels ils sont en partenariat.
PARTENAIRES DE L'ACTION	- ARS AUVERGNE - Le Conseil de l'Ordre des Médecins - Faculté de Médecine - CHU de Clermont-Ferrand - Le Conseil Départemental (Dispensaire Emile Roux, Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville) - CPAM - MSP et Pôles de Santé - Toutes les structures en charge des populations vulnérables ou précaires - Le CCAS de la ville de Clermont-Ferrand - Autres Collectivités Territoriales concernées - Réseau Associatif Local - Groupe santé précarité - Réseau Associatif Local

PROJET

MOYENS DE L'ACTION	- ARS AUVERGNE - Collectivités Territoriales - Faculté de Médecine et Associations de FMC - Toutes les structures en charge des populations vulnérables ou précaires
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	- Nombre de professionnels de santé sensibilisés voire formés à la prise en charge de publics précaires - Nombre de travailleurs sociaux qui ont suivis la formation D.U. précarité - Nombre de référents santé/précarité formés - Nombre d'acteurs précarité participant à l'accueil des stagiaires professionnels ou non. - Nombre de modules de formation mis en place pour sensibiliser les futurs médecins et ceux en exercice

PROJET

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : SANTE/PRECARITE

Action 16 : Maintien de l'Offre de Premier Recours et Accessibilité aux soins

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	**Offre de soins de premier recours :** - **Etat des lieux (diagnostic du territoire)** - **Accessibilité aux soins pour les habitants**
OBJECTIFS DE L'ACTION	Anticiper la désertification médicale et maintenir une offre de soins de premiers recours de qualité sur le territoire
PILOTE DE L'ACTION	ARS en lien avec l'Atelier Santé Ville
PUBLIC CIBLE	- Les Professionnels de santé du territoire - Population habitant Clermont-Ferrand
ETAPES DE L'ACTION	1. Pilotage d'une étude quantitative et descriptive réalisée par les services de l'ARS sur les quartiers dits prioritaires (1er semestre 2016) Cadre méthodologique : Etude portant sur les professionnels du 1er recours (médecin, IDE, dentiste, MK, pharmacie) en se fixant sur les bases annuelles statistiques. Géolocalisation des adresses et estimation de l'offre à partir de leur activité. 2. Travail avec l'ASV sur la notion d' « accessibilité » sur la base du diagnostic réalisé au préalable (à partir du 2ième semestre 2016). *Parallèlement et en fonction des résultats* (1er semestre 2017) : Accompagner les projets de regroupement de professionnels de santé sur les quartiers prioritaires en soutenant les dynamiques partenariales intercommunales en lien avec la MSP existante (La Gauthière). Soutenir les projets de MSP ou de Pôle de santé sur le bassin de santé (prioritairement dans les zones où l'offre de soins est

PROJET

	fragilisée par des départs de médecins généralistes non remplacés) Identifier et aider les professionnels des futurs regroupements (identification des besoins du secteur, aide à l'élaboration des projets de santé.....). Envisager le mode de gestion et d'administration partenariale avec les collectivités territoriales pour s'assurer de la faisabilité des projets.
PARTENAIRES DE L'ACTION	• Ville de Clermont-Ferrand • A.R.S. AUVERGNE • Atelier Santé Ville • PROFESSIONNELS DE SANTE CONCERNES PAR DES PROJETS • Observatoire des Quartiers • CPAM 63 (service de gestion du risque)
MOYENS DE L'ACTION	• ARS • Subventions Etat • COLLECTIVITES • FONDS EUROPEEN
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Mise à jour de l'étude quantitative et descriptive réalisée par les services de l'ARS à 5 ans pour mettre en évidence l'évolution de l'offre de 1er recours. Nombre de dossiers déposés auprès des services de l'A.R.S. Auvergne. Nombre de dossiers bénéficiant d'une mission d'appui par l'ARS. Nombre de dossiers labellisés. Les indicateurs et les outils de suivi seront affinés au fur et à mesure du déroulement de l'action par le groupe de travail.

PROJET

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN

Action 17 : Groupe Santé Précarité

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CLERMONT FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	Conforter et renforcer la coordination des acteurs sanitaires de la prise en charge des publics en situation de précarité.
PILOTE DE L'ACTION	Conseil départemental (Dispensaire Emile Roux) pour l'année 2015 et 2016
OBJECTIF DE L'ACTION	- Mettre en place un réseau de collaboration entre les acteurs de la prise en charge médico-psycho-sociale des publics en situation de précarité - Améliorer le parcours de soin pour une prise en charge globale et graduée ainsi que la traçabilité de ce parcours (repérage, dépistage, bilans de santé, parcours de soins individualisé, actions collectives de prévention santé) - Construire une culture commune sur la thématique « santé – précarité »
PUBLIC CIBLE	Acteurs du champ medio-psycho-social en charge des publics en situation de précarité (agglomération clermontoise)
ETAPES DE L'ACTION	**1. Mettre en place un réseau de collaboration entre les acteurs de la prise en charge médico-psycho-sociale des publics en situation de précarité** *Rencontres organisées tous les 3 mois afin de* : • Présenter les missions et le fonctionnement de la structure qui accueille le groupe • Réflexion et apports théoriques autour d'une thématique choisie par le groupe Réaliser un bilan annuel de ce réseau afin de consolider et de promouvoir l'existant.

	2. Améliorer le parcours de soin pour une prise en charge globale et graduée ainsi que la traçabilité de ce parcours Envisager des rencontres bimestrielles en groupe restreint pour mettre en place une cellule de gestion des cas complexes Poursuivre la mise en place, la diffusion et l'évaluation du carnet de liaison **3. Construire une culture commune sur la thématique « santé – précarité »** Mettre en place un colloque « santé – précarité » à destination de l'ensemble des professionnels du territoire. Cette dynamique pourra être portée par un groupe restreint. Permettre à des étudiants (médecine, travailleurs sociaux...) ou aux référents santé-précarité de réaliser des stages au sein des structures qui composent ce groupe Envisager la mise en place de manifestations ou tout autre projet répondant aux attentes des professionnels ou des dynamiques engagées (actions de prévention, mise en place de procédures communes, formations...)
PARTENAIRES DE L'ACTION	- Conseil départemental (Dispensaire Emile Roux, Protection maternelle et infantile, Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville) - ARS - CPAM63 – Relais Santé / Cap Santé Jeunes - Aides Auvergne - ANPAA 63 – CSAPA GENERALISTE - APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE - ISBA SANTE PREVENTION - CHU DE CLERMONT FERRAND – Service Urgence

	Maternité / Service des maladies infectieuses / Satis / Satis Mobile / CMPB / PASS / Centre de soins Dentaire - CH Ste Marie : PASS / EMSP CENTRE DE SANTE PAUL SUSS – Association Santé 63 - CH de RIOM – PASS - PLANNING FAMILIAL - MUTUALITE FRANCAISE - SSIU
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	- Mise à disposition de salle de rencontre à la charge de chaque structure accueillant le groupe - Diffusion informatisée des comptes- rendus de rencontre - Impression des Carnets de Liaison Santé financée par l'ARS
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	- Nombre de réunions annuelles et de compte-rendu - Nombre d'acteurs institutionnels ou non présents - Nombre de carnets de liaison distribués et étude des suivis. - Nombre de référents santé reçus et formés par institution. - Mise en place d'une lettre d'information des actions du groupe précarité.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN

Action 18 : Atelier Santé Ville

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CLERMONT FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	Lutter contre les inégalités sociales de santé par le renforcement des actions de l'Atelier Santé Ville sur les quartiers prioritaires.
PILOTAGE OPERATIONNEL	Mutualité Française Puy-de-Dôme
OBJECTIF DE L'ACTION	- Lutter contre les inégalités sociales de santé en déployant des actions de santé au plus près des habitants dans un cadre partenarial renforcé - Développer des synergies entre les acteurs de terrain intervenant auprès des habitants - Favoriser l'implication des habitants
PUBLIC CIBLE	Habitants de tous les quartiers prioritaires de la ville de Clermont-Ferrand
ETAPES DE L'ACTION	1. Définir le porteur de l'Atelier Santé Ville et les conditions matérielles de son intervention (dernier trimestre 2015) 2. Définir et mettre en œuvre les instances de pilotage et de suivi de l'atelier santé ville 3. Assurer l'animation des acteurs locaux (champs sanitaire, médico-social et sociale) pour favoriser la cohérence et la synergie de leurs interventions. 4. Favoriser le déploiement, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, des actions du contrat local de santé sur les thématiques suivantes : - Actions en faveur de la petite enfance - Education à la sexualité et la vie affective - Conforter le service de prévention et de santé scolaire de la ville de Clermont

	- Lutte contre la sédentarité, le surpoids et l'obésité infantile - Renforcer la prévention des conduites addictives 5. Mettre en œuvre des actions spécifiques du contrat local de santé répondant notamment aux priorités issues du diagnostic local de santé établit en décembre 2014 pour les 5 quartiers nord de Clermont-Ferrand : - Favoriser l'accès aux droits - Développer un accompagnement individualisé aux soins chez les enfants - Faciliter l'accès à la vaccination et améliorer la couverture vaccinale - Mettre en œuvre des dépistages sur les lieux de vie des habitants - Favoriser l'accès à la pratique sportive des habitants (jeunes, adultes, public féminin) - Développer les actions sur la qualité de l'air intérieur 6. Renforcer l'observation en santé des quartiers prioritaires
PARTENAIRES DE L'ACTION	<u>Secteur de la petite enfance :</u> Conseil Départemental (PMI) CAF RAM Associations caritatives (SP63, Resto du cœur, Secteur associatif local <u>Secteur enfance :</u> Coordonnateur REP + AS et IDE des collèges Service des infirmières scolaires de la mairie de Clermont Conseil départemental (Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville) <u>Secteur qualité air intérieur :</u> Bailleurs sociaux CLCV CAF

	ARS DDCS MFA MGEN CPIE Service d'hygiène et prévention de la ville de Clermont Conseil Départemental (Dispensaire Emile Roux) <u>Secteur maladies chroniques :</u> ARDOC/ABIDEC MFA AFD 63 Mutuelle EOVI Union française pour la santé du pied Conseil Départemental (dispensaire Emile Roux) Comité régional des maladies respiratoires CLVC CPAM 63 ASBA Dans le cadre de sa mission de coordination, l'animatrice de l'Atelier Santé Ville s'appuie sur les collectifs santé des quartiers présents dans les territoires identifiés comme prioritaire.
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	Financement du poste d'animateur de l'atelier santé ville ARS/DDCS
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	Chaque action définie dans le cadre du plan local de santé fait l'objet d'une évaluation quantitative (ex : entretien avec les habitants) et quantitative (ex : nbr de dépistages, séances d'information/sensibilisation...). Le bilan de chaque action est présenté par l'animateur de l'ASV chaque année en comité de pilotage.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : SANTE/PRECARITE

Action 19 : Optimiser le fonctionnement de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé du CHU de Clermont-Ferrand

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CLERMONT FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	Lutter contre les inégalités sociales de santé par le renforcement de la Permanence d'accès aux Soins de Santé (PASS) au CHU de Clermont-Ferrand.
PILOTAGE OPERATIONNEL	Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
OBJECTIFS DE L'ACTION	- Lutter contre les inégalités sociales de santé en permettant aux personnes les plus démunies d'avoir accès au système de santé et à leurs prises en charge. - Créer et développer des partenariats forts tant au sein de l'hôpital qu'avec les acteurs sociaux, le tissus associatif, les réseaux de santé, la médecine de ville, les cabinets dentaires..... - Valoriser l'action et le positionnement de la PASS au sein de l'hôpital et vis-à-vis des acteurs sanitaires et autres du réseau Précarité.
PUBLIC CIBLE	Public en situation de précarité
ETAPES DE L'ACTION	1. Favoriser l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de précarité au sein de l'hôpital par une mise à disposition de personnels pluridisciplinaires (médical, paramédical, encadrant et social) : - 0,25 PH indispensable pour assurer la coordination en interne avec l'ensemble des services du CHU et en externe avec les partenaires de la précarité et les établissements hospitaliers de la Région. Acteur crucial et fédérateur des actions de la PASS. - 0,30 ETP d'IDE pour assurer les soins infirmiers des consultations de suivi, les pansements et l'éducation thérapeutique. - 1,35 ETP d'Assistante sociale et 0,30 ETP d'adjoint administratif afin de garantir une permanence

	d'accueil pendant les heures d'ouverture. 2. Pour optimiser les conditions d'accueil et de soins : - Evaluer les conditions sociales des personnes - Mettre en œuvre la continuité des soins et les actions de prévention nécessaires - Communiquer sur le rôle de la PASS au sein du CHU : a) Informer des règles du jeu (dont le repérage des personnes en situation de précarité) les services, les partenaires extérieurs. b) Mettre en place une signalétique adaptée pour rendre la PASS visible et accessible aux patients et à l'ensemble du personnel. 3. Engager les actions visant à améliorer les conditions d'existence de la personne notamment à sa sortie de l'hôpital. S'assurer de la bonne orientation et du suivi de celle-ci à la sortie du dispositif. 4. Définir et mettre en œuvre les instances de pilotage et de suivi de la PASS. Faire un bilan financier et opérationnel dans le cadre du Comité de Pilotage et de suivi annuel organisé par la PASS et regroupant le CHU, l'ARS et les partenaires externes stratégiques du territoire. 5. Assurer la coordination des PASS de la Région en développant des outils opérationnels partagés (notamment avec les membres du réseau précarité) : - Protocoles de repérage, de circulation, d'accompagnement, de suivi des personnes démunies, protocoles d'accès aux droits d'admission immédiate, à la couverture maladie universelle complémentaire, d'accès aux médicaments, aux consultations de spécialistes..... - Organiser, au moins deux fois par an, des rencontres

	avec les autres PASS et initier au sein des établissements une réflexion éthique, ponctuelle ou régulière sur les questions posées par l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de précarité. 6. Rédiger un rapport annuel d'activité de la PASS : - Présentation des objectifs formalisés, le suivi de l'activité (nombre, origine géographique des patients reçus, types de pathologies, problèmes sociaux rencontrés, nombre de dossiers instruits par type de droits : CMU, CMUC, Aide médicale d'Etat, ... ; nombre d'actions hors murs), le suivi des ressources et des dépenses. 7. Valoriser et développer des outils de mise en commun des compétences notamment dans le cadre de son rôle de coordination des PASS régionales (développer des outils de mise en commun des compétences des professionnels des PASS) 8. Inscrire la PASS dans des démarches de qualité : Des programmes conduits au sein des réunions de concertation pluridisciplinaires ou des réseaux ville-hôpital, autour de l'évaluation des protocoles et de leur application, ou évaluant la pertinence des admissions en hospitalisation pourront être valorisés au travers de la certification ou dans le cadre de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles des médecins.
PARTENAIRES DE L'ACTION	- Les autres PASS de la Région, - Les Médecins généralistes - Les médecins spécialistes - Conseil départemental (Dispensaire Emile Roux, PMI, Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville) - Tout le réseau précarité - Le réseau psychiatrie - La CPAM - L'ISBA

	- La CAF - La CARSAT - Solidarité Santé 63 - Associations caritatives (SP63, Resto du cœur, - Secteur associatif local - Les référents Santé de chaque institution - La Mairie de Clermont-Ferrand - Le Groupe santé Précarité de Clermont-Ferrand composée de tous les acteurs institutionnels et sanitaires du BSI de Clermont-Ferrand. - Les acteurs de Prévention du territoire..... Dans le cadre de sa mission de coordination, l'équipe de coordination (médecin/infirmier) de la PASS s'appuient sur tout le réseau d'acteurs du territoire en charge des publics précaires.
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	ARS selon cadre national (MIG) CHU Voir possibilité autres financement (DDCS, Mairie, CD.....)
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	Chaque action définie dans le cadre du plan local de santé fait l'objet d'une évaluation quantitative (ex : nombre et suivi des patients précaires par service notamment), rapport annuel d'activité, et qualitative (ex : nombre de séances d'information/sensibilisation, d'outils formalisés etc. ...). Le bilan de chaque action est présenté par le coordonnateur de l'action chaque année en Comité de pilotage. Compléter éventuellement.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN

Action 20 : Ecoute, Orientation, Prévention, Soins par les acteurs de l'aide alimentaire

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CLERMONT FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	Ecoute, Orientation, Prévention, Soins par les acteurs de l'aide alimentaire
PILOTE DE L'ACTION	Secours Populaire Français (dans un premier temps pour étendre l'action aux autres acteurs de l'aide alimentaire)
OBJECTIF DE L'ACTION	- Création d'un Pôle Santé à destination des publics en situation de précarité au sein de notre Permanence d'Accueil et de Solidarité. Etablissement de liens avec les centres de Santé, Ecoute, Information, Orientation et Suivi. - Prévention Santé : renforcement de la qualité alimentaire dans nos libres services et développement des activités autour de la santé afin de rompre l'isolement et de les sensibiliser à leur capital santé.
PUBLIC CIBLE	Personnes bénéficiant des minimas sociaux ; RSA, ARE, AAH, Retraités, emplois précaires et/ou partiels
ETAPES DE L'ACTION	**1. Rencontres hebdomadaires :** Avec le référent (bénévole retraité du secteur médical) du Pôle Santé grâce à un questionnaire rempli à la Permanence d'Accueil (environ 4,5 personnes par semaine). Orientation vers les centres de santé : bilan de santé (ISBA) et dépistages (ARDOC). Réunions mensuelles en groupe restreint (salariés et bénévoles de la PAS) pour la résolution des cas complexes. **2. Prévention :** Le Libre-service de la solidarité avec pour principe la

	recherche du choix et de la qualité. Mise en place d'un atelier d'échange et de sensibilisation à la santé (trimestriel) animé par une Sage-femme bénévole : Dépistage des cancers, contraception, conseils alimentaires pour les jeunes enfants... Une fois par an organisation du « Parcours Santé » ouvert aux personnes accueillies du SPF. (Mutualité Française) Tous les trois mois séance d'information, et de dépistage VIH/SIDA et des hépatites. (AIDES) Mobilisation des personnes par l'élargissement des propositions d'activités à travers lesquelles la personne a la possibilité de recréer du lien social, de rompre l'isolement et d'apprendre à faire évoluer son capital santé. (Atelier cuisine, manger sainement à partir des produits du libre-service du SPF, Gymnastique, Marche, Natation, ateliers d'estime de soi : relooking, chorale, couture...). Activités créatives et culturelles afin d'éviter l'exclusion sociale et permettre à la personne en situation de précarité de se réinsérer dans un parcours social, professionnel et culturel afin de retrouver l'estime de soi. **3. Formation :** Développer la formation « Santé/Précarité » auprès des travailleurs sociaux et/ou du référent santé.
PARTENAIRES DE L'ACTION	- ARS - CPAM63 – Relais Santé / Cap Santé Jeunes - Conseil Départemental - Aides Auvergne - ARDOC - MUTUALITE FRANCAISE - CLERMONT - ISBA SANTE PREVENTION - Association Solidarité Santé
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	- Mise à disposition de bénévoles - Bureaux, Salles de rencontre -Logiciel ATRIUM -Téléphone

	- Véhicules
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	- Persévérance des personnes qui s'engagent au travers des actions santé - Mobilisation des bénévoles en charge de ce pôle santé au sein de la PAS. - Changement constaté du comportement des personnes qui deviennent de plus en plus acteurs de leur prise en charge.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN

ACTION EXPERIMENTALE 21 : Accompagnement Individualisé à la santé et à l'accès aux soins des populations en situation de Précarité

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION DU SYSTEME DE SOINS EN MILIEU URBAIN**
INTITULE DE L'ACTION	Accompagnement individualisé à la santé et à l'accès aux soins des populations en situation de précarité*
PILOTE DE L'ACTION	ISBA Santé Prévention Collaboration étroite avec le Conseil départemental (Dispensaire Emile Roux) et le Relais santé
OBJECTIFS DE L'ACTION	Lutter contre toutes les formes de précarité et d'exclusion en accompagnant de façon individuelle les personnes ayant accepté notre action à l'issue du bilan de santé (ISBA ou Dispensaire Emile Roux) ou sur orientation du Relais Santé. Aider ces personnes à s'orienter ou à se réorienter vers une démarche de soins et à acquérir une certaine autonomie dans la prise en charge de leur santé.
PUBLIC CIBLE	Population en situation de précarité identifiée par les acteurs institutionnels (CPAM, Conseil départemental, MSA), les acteurs locaux associatifs, caritatifs ou non, et par les structures médico-sociales (relais santé...)
ETAPES DE L'ACTION	1. Renforcer l'équipe soignante avec 1 infirmier(e) destiné à l'accompagnement individuel en corrélation avec les autres membres de l'équipe (Médecin directeur, responsable de centre, psychologue, équipe médicale et paramédicale du centre). L'ISBA Santé Prévention formera l'infirmier(e) sur les addictions et leurs prises en charge ainsi que sur l'approche psychologique liée d'une part à la santé et à la précarité, et d'autre part à la juste distance pour un accompagnement optimal.

	2. Coordination avec l'équipe du Relais santé et du dispensaire Emile Roux ainsi qu'avec l'équipe mobile de psychiatrie/précarité du CMP Sainte-Marie, si nécessaire, pour mettre en place éventuellement des prises en charge voire des accompagnements conjoints. 3. Invitation au bilan de santé sur proposition de la CPAM ou des structures locales du territoire. 4. Réalisation du bilan de santé 5. Calcul du score EPICES et analyse des résultats Si score EPICES ≥ 50 et sur appréciation de l'équipe soignante à travers notamment l'analyse du questionnaire médical et les différents échanges lors du bilan, un accompagnement individuel pourra être proposé. Il est à noter que l'équipe médicale pourra proposer toutefois cet accompagnement à des personnes dont le score est ≤ 50 si la situation personnelle l'exige. En fonction, proposition de l'action à l'issue du bilan de santé. Si la personne accepte un accompagnement individuel, formalisation écrite et étude de son dossier en réunion de concertation. 1) Réunion de concertation Une fois par mois, rencontre entre le médiateur du Dispensaire Emile Roux, l'infirmière du Relais Santé et l'infirmier ISBA pour étude des dossiers sélectionnés par chacun. Choix de l'accompagnement adéquat (ISBA, RS ou DER) et information de la personne. 2) Rencontre de la personne par l'infirmier ISBA, par le médiateur du Dispensaire Emile ROUX ou par l'infirmière du Relais Santé pour définir l'action et programmer des objectifs généraux de santé. ***3) Réalisation de l'accompagnement individuel ISBA*** • Elaboration d'un parcours de soins avec la mise en œuvre de soins appropriés • Formalisation écrite : « engagement » de la personne à suivre l'accompagnement et information sur les données saisies (CNIL) • Aide dans les démarches administratives relatives aux droits, aux situations d'handicap, aux aides possibles en

Projet

étroite collaboration avec le relais santé et les travailleurs sociaux

- Prise de rendez-vous chez les professionnels de santé
- Accompagnement physique pour tous les rendez-vous au départ puis recherche de l'autonomie et de la responsabilisation de la personne dans sa démarche de santé
- Soutien moral et psychologique tout au long de l'accompagnement
- Visites à domicile et rencontre à l'extérieur permettant le suivi de la prise en charge individuelle. De plus, ces rencontres permettront de matérialiser l'ampleur des besoins et le type d'intervention nécessaire tout au long de l'accompagnement.

4) Réalisation de l'accompagnement Emile Roux

Réalisation de bilans de santé (personnes adressées par les professionnels de la Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville du Conseil Départemental ou travaillant en ACI, sans bilan ISBA récent).

Evaluation de la situation médico-psychosociale de chaque personne à l'issue du bilan (retour au médecin référent de la synthèse du bilan avec accord de la personne). Si besoin :

- Suivi par le Dispensaire Emile Roux en lien avec le professionnel du Conseil départemental (accompagnement individuel analogue à celui de l'ISBA avec intervention du médiateur sanitaire du Dispensaire Emile Roux).
- Intervention et prise en charge par le Relais Santé
- Orientation immédiate vers l'ISBA pour réalisation de l'accompagnement individuel (critères définis ; rôle de l'infirmière ISBA).

Participation du Médiateur Sanitaire aux réunions de concertation mensuelles animées par l'infirmière de l'ISBA avec celles du Relais Santé pour étude des dossiers sélectionnés par chacun et orientation (ou réorientation) des personnes vers le partenaire le plus à même d'assurer son accompagnement le meilleur.

Participation à la définition des objectifs des actions de santé et à leur évaluation.

5) Réalisation de l'accompagnement Relais Santé

Projet

	Prise en charge multidisciplinaire par des coordonnateurs médico-psycho-sociaux, médecin généraliste, médecin psychiatre, infirmière et psychologue sous la forme d'entretiens individuels sur rendez-vous. Evaluation des droits et accompagnement des problématiques santé et psychologiques. Orientation vers ISBA pour EPS, services de soins, les médecins libéraux et spécialistes, professionnels de santé, le secteur hospitalier, associatif et institutionnel, avec possibilité d'accompagnement physique le cas échéant. Orientation sur l'infirmière du Relais Santé des personnes ciblées post EPS sur critères de pathologies / déclenchement de soins de suites nécessitant un accompagnement sur des questions spécifiques de santé Pour une prise en charge optimale et un accompagnement efficient, un point régulier avec les tiers orienteurs sera effectué. Des liens directs et transversaux seront développés avec tout le réseau institutionnel et local associatif de la santé et du social ainsi qu'avec les professionnels de santé du bassin. Un partenariat sera créé notamment avec le Dispensaire Emile ROUX et le Relais Santé afin d'associer nos ressources (infirmier ISBA, conseiller en économie sociale et familiale Emile Roux, infirmière Relais Santé) pour optimiser la prise en charge du bénéficiaire.
PARTENAIRES DE L'ACTION	Tout le réseau sanitaire et médico-social du département du Puy de Dôme et des départements limitrophes si besoin. Une présentation de l'action sera proposée au groupe Santé précarité puis de façon individuelle à chaque structure. Un travail en étroite collaboration sera effectué avec le Dispensaire Emile ROUX et le Relais santé aussi bien au niveau de l'orientation, suite au bilan de santé, qu'au niveau de la prise en charge. Conseil Départemental, CPAM, ANPAA, médecins libéraux et spécialistes, toutes associations locales caritatives ou non en lien avec la précarité et la santé (CADIS, Secours populaire ...)
MOYENS DE L'ACTION	**Pour ISBA** : 1 infirmier à temps plein = 70 à 80 personnes suivies sur l'année avec une possibilité maximum de 40 personnes suivies dans un même temps

Projet

	Véhicule – Ordinateur – Bureautique au Centre **Pour le Dispensaire Emile Roux** : Le médiateur sanitaire et social **Pour le Relais Santé** : Infirmière à 0,25 ETP nouvellement attachée au relais santé
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Nombre de suivis total sur l'année (entrées, sorties, dossiers en cours) Nombre de visites à domicile, d'entretiens extérieurs et d'accompagnements physiques réalisés, mesure de l'absentéisme Mesure de la note que donnent les personnes à leur santé (0à10) => au début et à la fin de l'accompagnement Mesure du score EPICES au début et à la fin de l'accompagnement (score entre 0 et 100 permettant de mesurer le degré de précarité, 30 étant le seuil de déclenchement de la précarité, 100 étant le maximum) Durée moyenne de l'accompagnement

*A titre indicatif, cette action a été créée par nos soins en 1998 dans la Creuse à la demande de la DDASS et du Conseil Général. Deux actions du même type ont été mises en place dans l'Allier depuis plus de 5 ans.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE DE LA PERSONNE ÂGEE

Action Expérimentale 22: Identification des déterminants de l'Hospitalisation d'un résident en EHPAD

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**AMELIORER LE PARCOURS DE SOIN DE LA PERSONNE AGEE**
INTITULE DE L'ACTION	Identification des déterminants de l'Hospitalisation d'un résident en EHPAD et évaluation de l'impact d'une infirmière de nuit mutualisée dans plusieurs établissements.
PILOTES DES ACTIONS	CCAS de Clermont-Ferrand en lien avec l'ARS (Martial DANGIN)
OBJECTIFS DE L'ACTION	Réduire le nombre d'hospitalisations évitables
PUBLIC CIBLE	Personnes âgées vivant dans les EHPAD du CCAS de Clermont-Ferrand et hospitalisées de manière non programmée
ETAPES DE L'ACTION	Sur une période de 1 an : embauche d'une IDE de nuit mutualisée pour les EHPAD du CCAS de Clermont-Ferrand. Intervention de cette IDE la nuit pour tout acte / action qui relève de sa compétence dans les EHPAD précités. Recueil des données suivantes : Identification des déterminants de l'hospitalisation d'un résident en EHPAD : - Recensement des hospitalisations des personnes âgées vivant en EHPAD (quel type de population, motif, fréquence, horaire, conséquences...). - Description des actions engagées par le personnel face à ces événements (Qui constate l'événement, quels professionnels de santés prévenus par ordre chronologique, déplacement ou non de ces professionnels

PROJET

	auprès de la personne, délais de prise en charge, mode de transport utilisé, durée d'hospitalisation). - Evaluation par un « collège » de médecins de la pertinence et du caractère évitable des hospitalisations Recueil des actions entreprises par l'IDE de nuit et des procédures mises en place dans les EHPAD
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	Crédits ARS non reconductibles de 100 000 € attribués au CCAS de Clermont-Ferrand pour l'embauche d'IDE de nuit (2 IDE sont nécessaires pour et des moyens dévolus).
INDICATEURS D'EVALUATION	❶ Comparaison des % d'hospitalisations totales (toutes hospitalisation non programmées confondues) des hospitalisations « pertinentes » et des hospitalisations évitables avec ou sans IDE de nuit : - sur les mêmes EHPAD : période avec IDE de nuit vs. période sans IDE de nuit sur des EHPAD différents mais une même période : groupe d'EHPAD avec IDE de nuit vs. Groupe d'EHPAD sans IDE de nuit. ❷ Analyse des actions de l'IDE de nuit sur la période.

PROJET

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : PARCOURS DE SANTE DE LA PERSONNE ÂGEE

Action 23 : Lutte contre la iatrogénie médicamenteuse en EHPAD

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**PARCOURS DE SANTE DE LA PERSONNE ÂGEE**
INTITULE DE L'ACTION	Adaptation de la prise en charge des troubles du sommeil chez le sujet âgé et impact sur la consommation des psychotropes.
OBJECTIF DE L'ACTION	Proposer une prise en charge adaptée et personnalisée des troubles du sommeil des résidents, en améliorant la gestion (évaluations et réponses apportées) des troubles du sommeil par les équipes (EHPAD, Psychiatrie de secteur) et en optimisant la consommation des psychotropes.
PILOTE DE L'ACTION	CHU Clermont-Ferrand - Service du Professeur JALENQUES
PUBLIC CIBLE	Résidents d'un EHPAD de l'agglomération clermontoise
ETAPES DE L'ACTION	• Choix de l'EHPAD, dans l'Agglomération clermontoise, en fonction du secteur d'intervention du Docteur TOURTAUCHAUX. • Information et sensibilisation des personnels soignants de l'EHPAD concerné. • Présentation de l'étude sur dossier de la consommation des psychotropes pour troubles du sommeil en EHPAD. • Evaluation du niveau d'endormissement des résidents lors du premier passage en début de nuit. • Mise en place d'un plan d'actions comprenant : 1. L'élaboration de préconisations en matière de prescription d'hypnotiques. 2. L'amélioration de l'organisation du circuit du médicament adapté au fonctionnement de l'EHPAD, la formation des équipes soignantes aux troubles du sommeil (clinique, troubles psychiatriques associés, traitements psychotropes) 3. La sensibilisation des résidents à la nature des troubles du sommeil et leurs prises en charge. 4. La mise en place d'une « fiche réflexe » d'évaluation des troubles du sommeil.

	• Proposition d'actions d'amélioration : 1. Sensibilisation des équipes réalisée dans l'EHPAD sur le sommeil et les dysfonctionnements. 2. Améliorer la transmission d'informations entre les équipes de jour et de nuit mais aussi entre les soignants et les médecins partenaires prescripteurs de psychotropes avec création d'une « Fiche Réflexe ». Fiche complétée par l'Equipe de nuit et contenant des informations précises sur le sommeil du résident présentant une plainte ou des troubles du sommeil. 3. Mieux informer les résidents de l'établissement sur le sommeil et ses difficultés ainsi que sur l'utilisation des thérapeutiques ou non. Campagne d'affichage et Conférence réalisées dans l'EHPAD. 4. Mise en œuvre des principes du programme PSMA de l'HAS (outils PSMA utilisés ou adaptés).
PARTENAIRES DE L'ACTION	– Direction de l'EHPAD – Centre Hospitalier Universitaire (Psychiatrie Service du Professeur JALENQUES). – Professionnels de santé (médecins psychiatres, médecins généralistes, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants de jour et de nuit du service de psychiatrie A en collaboration avec le médecin coordonnateur de l'EHPAD choisi).
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	– ARS (coordination d'appui) – Personnels soignants de l'EHPAD
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	– Nombre de personnes âgées repérées et évaluées. – Nombre de prises en charge adaptées et mises en place pour les résidents ayant des troubles du sommeil ou du comportement. – Diminution de la consommation des psychotropes grâce à un travail pluri professionnel, par une réflexion plus large au sein d e l'établissement (pourcentage estimé). – Evaluation de l'impact des mesures réalisée annuellement en utilisant comme indicateur EPP annuel le taux (%) de prévalence de la prescription d'hypnotiques et/ou psychotropes utilisés à visée hypnotique. – Nombre de réajustements effectués de la qualité des pratiques des soignants au plus près des prises en charge proposées aux résidents de l'EHPAD.
VALORISATION DE L'ACTION	– Publication

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE DE LA PERSONNE ÂGEE

Action 24 : Prise en charge de l'Hygiène Bucco-dentaire en EHPAD

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND	**AMELIORER LE PARCOURS DE SOINS DE LA PERSONNE AGEE**
INTITULE DE L'ACTION	**Proposer une prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire et des soins non complexes au sein des EHPAD**
PILOTES DE L'ACTION	Dr OLLEON (ARS), Mme MOTTE (Mutualité Française Auvergne)
OBJECTIF DE L'ACTION	Faire un bilan bucco-dentaire systématique à l'entrée (ou contemporain de l'entrée) dans les EHPAD Développer l'hygiène bucco dentaire par la formation du personnel de soins Mettre en place une prise en charge des soins non complexes au sein de l'établissement
PUBLIC CIBLE	Personnes âgées en établissement de type EHPAD
ETAPES DE L'ACTION	1) Sensibiliser les chirurgiens-dentistes par des visites des délégués de l'Assurance Maladie à l'hygiène bucco-dentaire 2) Former les soignants, en EHPAD et en SSIAD, à l'hygiène et au repérage des lésions bucco dentaires 3) Prise en charge sur place par le chirurgien dentiste 4) Maintien de l'hygiène bucco-dentaire, suivi et évaluation régulière
PARTENAIRES DE L'ACTION	Conseil Départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, URPS Fédérations gestionnaires d'établissements

	Centre hospitalier Guy Thomas Faculté d'odontologie
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	Dentistes de la Mutualité Française Personnels des établissements Personnel de l'Assurance Maladie (DAM) Coordination par l'ARS
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Nombre de personnes âgées prises en charge Nombre d'actions de sensibilisation et d'information au sein des établissements EHPAD

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES AGEES

ACTION 25 : DEVELOPPER LA TENUE DES ATELIERS DE PREVENTION SANTE

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**AMELIORER LE PARCOURS DE SOINS DE LA PERSONNE AGEES**
INTITULE DE L'ACTION	DEVELOPPER LA TENUE DES ATELIERS DE PREVENTION SANTE
PILOTE DE L'ACTION	CCAS de la mairie de Clermont-Ferrand
OBJECTIFS DE L'ACTION	Préserver l'état de santé de la Personnes âgée en l'intégrant dans un dispositif de prévention : « Parcours Santé de la Personne âgée ». Prévenir les maladies pouvant entraîner une perte d'autonomie ou son aggravation. Optimiser le « Bien vieillir » : retarder les complications de santé liées à l'âge en informant les séniors sur les règles d'hygiène de vie (alimentation, activités physiques, sommeil, état bucco dentaire, capacités cognitives, capital osseux et iatrogénie médicamenteuse). Rompre l'isolement des personnes âgées.
PUBLIC CIBLE	L'ENSEMBLE DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS
ETAPES DE L'ACTION	Proposer et Recenser les collectivités locales qui souhaitent mettre en place des actions de prévention à destination du public cible et leur présenter les types d'ateliers qui sont mis à leur disposition : - Atelier mémoire, atelier équilibre, atelier du « Bien vieillir », atelier nutrition, activités physiques adaptées.... Actions collectives d'information par le biais de conférences ou de débats sur les thématiques en lien avec la santé des séniors. Informer la population concernée Actions individuelles auprès des personnes âgées par le biais de ces intervenants à domicile qui vont fournir et présenter les différents ateliers.
PARTENAIRES DE L'ACTION	Conseil départemental (Circonscription d'action médico-sociale de Clermont-Ville)

	• Coordonnateur de santé du CLS • ARSEPT • EPGV • MUTUALITE FRANCAISE (PUY DE DOME ET AUVERGNE) • CLIC Agglo clermontoise • Services d'aides à domicile • CLUB des ainés
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	Nombre de volontaires Nombre de personnes formés Nombre de tenue d'ateliers Nombre de personnes ayant bénéficié des ateliers du bien vieillir. Mesure d'impact.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE DE LA PERSONNE ÂGEE

Action 26 : Développer l'activité physique en EHPAD

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND	**AMELIORER LE PARCOURS DE SOINS DE LA PERSONNE AGEES**
INTITULE DE L'ACTION	► **Généraliser les activités physiques et sportives** au sein des établissements pour personnes âgées de manière **pérenne**
OBJECTIFS DE L'ACTION	- instaurer une collaboration pérenne entre le secteur sportif et médico-social - limiter les effets de la sénescence sur le bien-être et l'autonomie des personnes âgées par un maintien et/ou une amélioration de leur santé au sens large (physique, psychique, sociale...) c'est-à-dire : • diminuer le degré de dépendance pour exécuter les activités de la vie quotidienne (marche, postures, franchissement d'obstacles, port d'objets...) • diminuer le nombre de chutes • favoriser le lien social (en allant plus facilement vers l'autre ; en échangeant autour de l'activité) • améliorer la qualité de vie - freiner le développement des pathologies dorsalgiques du personnel soignant - décroitre les dépenses de soin des établissements - responsabiliser le senior comme acteur de sa santé - intégrer l'activité physique aux projets des établissements et aux projets de vie individualisés de chaque résident comme facteur de maintien, de prévention, et d'éducation à la santé (notion de « sport-santé ») - favoriser l'insertion professionnelle des éducateurs sportifs et la pérennisation de l'emploi sportif au sein des établissements dans le secteur de l'activité physique adaptée - développer le dispositif sur le département pour les établissements les plus éloignés de la pratique (territoires ruraux notamment)
PILOTE DE L'ACTION	GE SPORTS 63 en lien avec les EHPAD du territoire
PUBLIC CIBLE	**Personnes âgées** valides et/ou autonomes des **Foyers Logement** et résidents des **Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes** Dans le cadre des séances d'activité physique menées dans les EHPAD du CCAS de la ville de Clermont-Ferrand, ces séances pourront être réalisées par les salariés des EHPAD (ex : psychomotriciens)
ETAPES DE L'ACTION	1. Rencontre de la direction des établissements 2. Rassemblement des acteurs autour d'une éthique partagée 3. Intégration de l'éducateur sportif au sein de l'équipe pluridisciplinaire puis collaboration. 4. Constitution de groupes de résidents

	5. Formation des personnes âgées aux bienfaits de l'activité physique et à la préservation de leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne 6. Développement ou renforcement des capacités motrices et mentales des résidents (équilibre, souplesse, confiance en soi et aux autres, etc.) pour soutenir leur activité physique 7. Suivis et évaluations trimestrielles des effets des activités physiques sur la santé des seniors par le biais d'outils construits par l'ensemble de l'équipe : fiches de suivis hebdomadaires, bilans individualisés, évaluation participante (présence du résident). 8. Mutualisation des retours d'expériences en vue de créer des outils communs à tous les établissements adaptés, efficaces et faciles d'utilisation
PARTENAIRES DE L'ACTION	**Financiers et Experts :** - ARS Auvergne - DRJSCS Auvergne (CNDS SSBE) - DDCS du Puy-de-Dôme (CNDS) - MSA Auvergne - Mutualité Française du Puy-de-Dôme (en attente) **Experts :** - CARSAT Auvergne
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	**Humains :** *Equipe technique constituée par :* - Les éducateurs sportifs employés par le GE SPORTS 63 - Les cadres de santé et d'animation des établissements : animateur, médecin, infirmière, diététicien, psychomotricien, aide-soignante, auxiliaire de vie...) *Pilotes et coordonnateurs de l'action :* - Salariés du GE SPORTS 63 - Professeur de Sport DDCS 63 (référent départemental sport-santé) **Financiers :** - Cofinancement des partenaires - Budget alloué par les établissements sur cette action sur le principe d'une participation financière progressive
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	- Nombre d'établissements participants au dispositif - Nombre de personnes accompagnées - Assiduité des résidents - Résultats des évaluations - Maintien / amélioration de l'autonomie des personnes âgées - Bien être des résidents - Évolution du nombre de lombalgies du personnel - Taux d'employabilité des éducateurs - Meilleure connaissance et communication des acteurs impliqués (le rôle de chacun) - Pérennité de l'action au sein de l'établissement

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE : PROMOUVOIR UN MILIEU DE VIE FAVORABLE A LA SANTE

Action 27 : Lutte contre l'Ambroisie et sa Prolifération

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**PROMOUVOIR UN MILIEU DE VIE FAVORABLE A LA SANTE**
INTITULE DE L'ACTION	Lutter contre l'ambroisie et sa prolifération
PILOTE DE L'ACTION	FREDON Auvergne (Mme TARRADE Pascale) en lien avec les référents locaux ambroisie
OBJECTIF DE L'ACTION	- Sensibiliser les professionnels de santé, les habitants, les responsables des collectivités du territoire sur la présence de l'ambroisie sur le territoire sur ses effets allergisants et favoriser sa destruction - Promouvoir la prise en compte de la problématique ambroisie dans les projets d'aménagement. - Promouvoir les actions de lutte contre la prolifération de l'ambroisie.
PUBLIC CIBLE	Grand public Mairie de Clermont-Ferrand Professionnels de santé Professions agricoles / du bâtiment et des travaux publics Réseau associatif Les écoles
ETAPES DE L'ACTION	**1. Sensibilisation à la reconnaissance de l'ambroisie et à ses effets allergisants :** • Information/sensibilisation auprès des élus locaux (informations sur les sites existants, coordination régionale, plaquettes, exposition...), incitation à la désignation et identification des référents ambroisie, proposition de plan d'action de lutte contre l'ambroisie. • Information /sensibilisation à la reconnaissance et aux risques auprès du grand public, du monde agricole, du BTP... (brochures d'informations, bulletins municipaux, bulletins communautaires, expositions, conférences...). • Rencontres/informations proposées aux

	professionnels de santé. 2. **Formation à la reconnaissance et aux techniques d'éradication :** • des référents « ambroisie » (élus et agents) • des agents des collectivités locales • des prestataires (entreprises, associations d'insertion...)
PARTENAIRES DE L'ACTION	- FREDON - ARS - Membres du comité technique régional de lutte contre l'ambroisie - Mairie de Clermont-Ferrand - Associations locales - Professionnels de santé
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	ARS Conseil Départemental Région Mairie de Clermont-Ferrand
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	- Taux de couverture des référents locaux - Nombre de personnes formées - Nombre de collectivités actives dans la lutte Surface/linéaire traité - Nombre d'articles, reportages... - Taux d'occurrence et progression de l'espèce - Taux de participation aux réunions - Taux de participation du public ciblé par l'action - Nombre de sites internet reliés à celui de l'ARS - Nombre de signalements traités

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

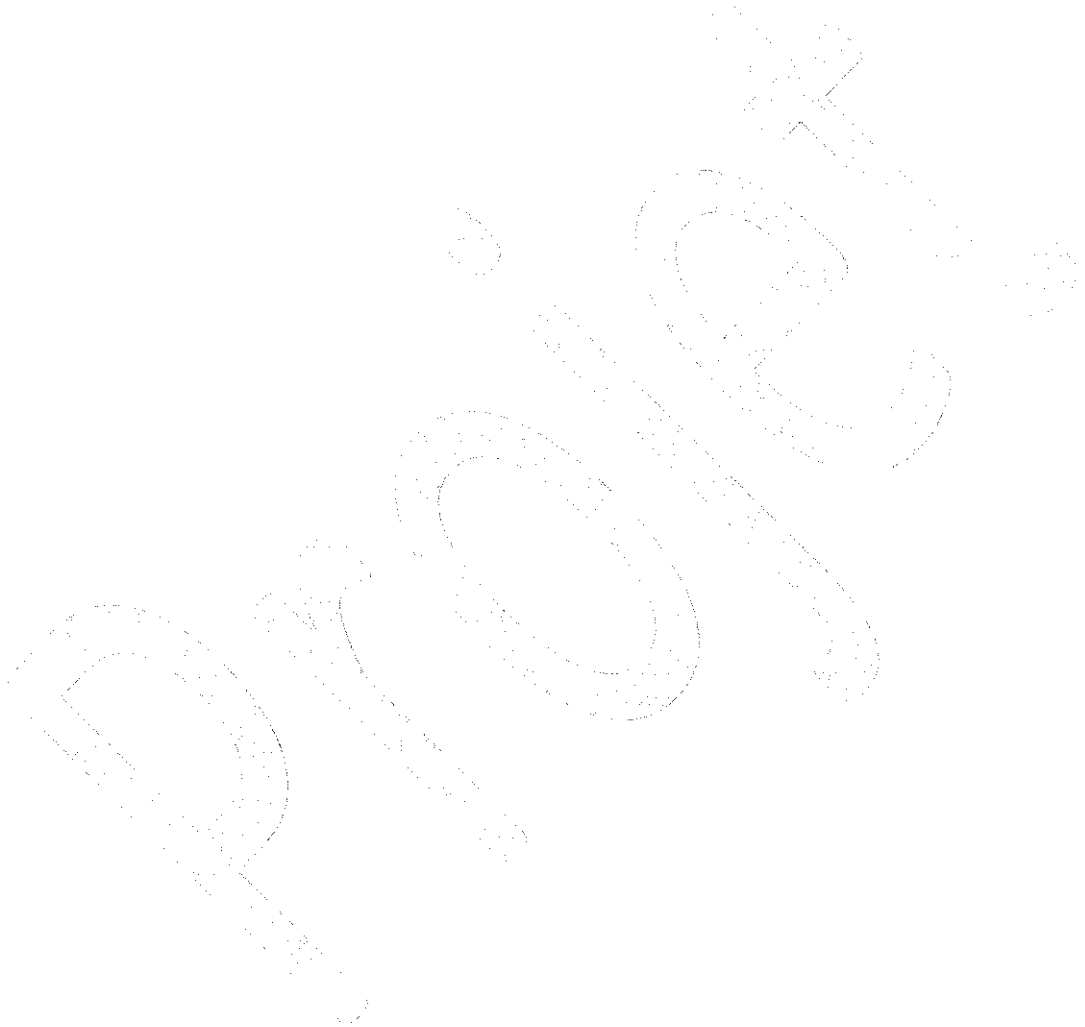
AXES : DEVELOPPER UN MILIEU DE VIE FAVORABLE A LA SANTE ET AMELIORER LE PARCOURS DE SOINS DE LA PERSONNE ÂGEE

Action 28 : Prévenir les Risques Légionnelles

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER UN MILIEU DE VIE FAVORABLE A LA SANTE** **AMELIORER LE PARCOURS DE SOINS DE LA PERSONNE AGEE**
INTITULE DE L'ACTION	Prévenir le risque légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire des établissements d'hébergement des personnes âgées de Clermont-Ferrand
PILOTE DE L'ACTION	ARS
OBJECTIF DE L'ACTION	1. Améliorer les connaissances des personnels sur la légionelle et les risques associés, la réglementation applicable dans les établissements d'hébergement des personnes âgées. 2. Doter les établissements des outils de gestion du risque légionelle.
PUBLIC CIBLE	Personnels techniques Résidents des établissements d'hébergement des personnes âgées
ETAPES DE L'ACTION	- Sensibiliser et former les personnels techniques à la maîtrise préventive des risques associés à la qualité de l'eau des réseaux d'eau - Réaliser les diagnostics des réseaux d'eau - Elaborer un plan d'action de maîtrise du risque - Formaliser les procédures de surveillance, de maintenance et d'entretien des réseaux d'eau - Mettre en place le carnet sanitaire (modèle développé par ARS)
PARTENAIRES DE L'ACTION	- Service bâtiments de la mairie - CCAS - SCHS (Service Protection des Populations) - Service risques sanitaires de l'ARS
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	- ARS
DONNEES D'EVALUATION DE	- Nombre d'établissements engagés dans la démarche

Projet

L'ACTION	- Fréquentation des formations réalisées - Nombre d'établissements ayant réalisés le diagnostic de ses réseaux - Nombre d'établissements ayant mis en place le carnet sanitaire - Nombre d'établissements ayant rédigés leurs procédures



CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXES : DEVELOPPER UN MILIEU DE VIE FAVORABLE A LA SANTE

Action 29 : Prévenir et lutter contre les punaises de lit

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**DEVELOPPER UN MILIEU DE VIE FAVORABLE A LA SANTE**
INTITULE DE L'ACTION	Prévenir et lutter contre les punaises de lit sur le territoire de la ville de Clermont-Ferrand
PILOTE DE L'ACTION	Ville de Clermont-Ferrand : Service Hygiène Prévention – SCHS de la Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique
TIF DE L'ACTION	**1. Actions préventives** • Améliorer les connaissances des administrés, des bailleurs sociaux et des travailleurs sociaux sur la punaise de lit, son mode de propagation, les risques pour la santé et leur fournir des conseils sur les moyens de lutte mécanique. **2. Actions curatives (Interventions de désinsectisation)** • Intervenir en priorité chez les personnes vulnérables ou en situation de détresse, de la manière la plus efficace possible (utilisation de produits et technologies respectueuses de la santé).
PUBLIC CIBLE	L'ensemble de la population avec une attention toute particulière pour les personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité
PES DE L'ACTION	**1. Actions préventives** **1.1. Diffusion d'information** 1.1.1. Déterminer en liaison avec l'ARS et les partenaires le contenu du message à diffuser (impacts sanitaires, moyens de lutte...) 1.1.2. Déterminer les modalités de diffusion de la plaquette par l'ensemble des partenaires de l'action

- Une plaquette sera éditée comportant, notamment, le logo de la ville et un contact. Il s'agit d'un document général sur la punaise de lit, son mode de propagation, les risques pour la santé
- Diffuser cette information générale sur la punaise de lit par tous les supports possibles (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, etc.)

- 1.1.3. Déterminer les publics cibles
 - Administrés (accueil physique et téléphonique du Service Hygiène Prévention – SCHS, et visites des praticiens de salubrité chez les particuliers)
 - Associations et organisme en liaison quotidienne avec les administrés, de type CLCV, Ateliers Santé Ville.
 - Gérants d'immeubles (bailleurs sociaux, syndics, copropriétés, propriétaires, gérants d'hôtels sociaux etc.) : diffuser l'information sur la lutte mécanique
 - Travailleurs sociaux : intervenir auprès des personnes relogées et veiller à ce que le linge soit traité avant l'emménagement.

1.2. Définition et mise en œuvre des stratégies de prévention

Trois types de publics cibles sont à considérer :

- 1.2.1. l'hébergeur :
 - mise en place d'un environnement hostile à la punaise : sol en carrelage, plinthes+têtes de lits+prises électriques+plomberie parfaitement ajustées au mur, décoration minimaliste, matelas+sommier+draps blancs
 - acquisition, dans les communs de l'immeuble, de machines à laver et congélateurs pour proposer le traitement du linge avant tout emménagement
- 1.2.2. le voyageur (toute personne itinérante)

	○ examiner le lieu de couchage, ○ pour les personnes piquées, se renseigner sur l'origine des piqûres en posant des questions aux autres voyageurs ○ éventuellement effectuer un traitement de lutte mécanique sur l'ensemble des affaires, sac compris, pour éviter l'infestation du domicile au retour • 1.2.3. le particulier ○ examiner tout objet d'occasion, de récupération, de vide-greniers : meubles en bois, livres d'occasion ; si nécessaire nettoyer, laver ou mettre au congélateur ○ rendre l'habitat inhospitalier : suppression des interstices, tapisseries en bon état, etc. **2. Actions curatives** **2.1. Définir les modalités de prise en charge** • 2.1.1. Appliquer les articles 21 et 63 du Réglement sanitaire départemental (obligations du Maire en la matière) : constater les cas signalés, prescrire les interventions et contrôler leur bonne exécution. • 2.2.2. Définir un protocole d'intervention type 2.2.3. Définir les conditions d'intervention du SCHS (Intervenir en priorité chez les personnes vulnérables ou en situation de détresse, de la manière la plus efficace possible (utilisation de produits et technologies respectueuses de la santé)).
PARTENAIRES DE L'ACTION	• ARS • La cadre supérieure de santé du service de PMI en charge du suivi du public sans hébergement • Gérants d'immeubles (bailleurs sociaux, syndics, copropriétés, propriétaires, gérants d'hôtels sociaux etc. • Les travailleurs sociaux (du Conseil départemental et du

	Centre communal d'action sociale) • L'Atelier Santé Ville
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	**1. Prévention** Edition d'une plaquette en 3 000 exemplaires pour 2016. • Participation à la diffusion de la plaquette ARS • Participation à la diffusion de l'information et des conseils sur internet (site de la ville, réseaux sociaux, etc.), au moyen de l'accueil physique et téléphonique et à domicile chez les particuliers **2. Interventions de désinsectisation** • Le Service Hygiène Prévention (SCHS) dispose, pour l'ensemble de ses interventions de terrain (désinfection, dératisation, désinsectisation) ◦ d'une équipe de praticiens de salubrité : 2,90 ETP (en 2015, 60% du temps passé a été consacré aux punaises de lit), ◦ de deux véhicules équipés ◦ d'un accueil téléphonique et physique qualifié, permettant de fournir des conseils avisés avant l'intervention et de rassurer les personnes : 1,80 ETP (en 2015, 45 % du temps passé de l'équipe d'accueil consacré aux punaises de lit) ◦ d'outils dotés de technologies performantes, visant à préserver la santé des administrés et des agents applicateurs (vapeur, cryogénie)
DONNEES D'EVALUATION DE L'ACTION	**1. Prévention** • Nombre de personnes conseillées et orientées (accueil physique et téléphonique) • Nombre de plaquettes diffusées • Nombre de visites sur la rubrique « désinsectisation » sur le site internet **2. Interventions de désinsectisation** • Statistiques annuelles du rapport d'activité ◦ Nombre de logements infestés ◦ Nombre de demandes différentes en cours d'année par logement infesté ◦ Nombre total d'interventions

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND

AXE PRINCIPAL: DEVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 30 : Favoriser et développer sur le territoire les actions « sport-santé»

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE CLERMONT-FERRAND	**L'action 30 concerne l'ensemble des axes prioritaires du Contrat Local de Santé de la ville de Clermont-Ferrand**
INTITULE DE L'ACTION	Favoriser et développer sur le territoire les actions « sport-santé »
PILOTE DE L'ACTION	Office Municipal des Sports de Clermont-Ferrand en lien avec le coordonnateur territorial de santé
OBJECTIFS DE L'ACTION	Favoriser la pratique sportive dès le plus jeune âge pour les clermontois ; Favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des malades chroniques, dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.
PUBLIC CIBLE	Enfants clermontois souhaitant pratiquer au sein de l'Ecole Municipale des Sports (public d'environ 1 200 enfants par an)
ETAPES DE L'ACTION	<u>Centre Médico Sportif :</u> 1. Favoriser la protection de la santé des jeunes sportifs clermontois (contrôle médical adapté aux pratiques) ; 2. Valoriser et relancer l'activité du Centre Médico Sportif pour améliorer son accessibilité (lever les freins symboliques) ; 3. Sensibiliser et assurer le suivi : à l'issue des visites, l'équipe médicale du Centre Médico Sportif pourra éventuellement dégager des éléments concernant le suivi médical des enfants de moins de 11 ans ; Ce travail pourra être mené en lien avec l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) <u>Sport santé sur ordonnance :</u> Il s'agit de déployer sur le territoire clermontois le dispositif Sport santé sur ordonnance. Ce dispositif sera impulsé par les services de la DDCS en lien avec les acteurs locaux afin de co-construire la mise en œuvre de ce dispositif innovant.

	<u>DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers) :</u> Poursuivre, sur le territoire, le déploiement du DAHLIR handicap (amener les personnes en situation de handicap du département à pratiquer des activités de manière régulière et intégrée dans les associations sportives ordinaires) et du DAHLIR Insertion (projet en cours au CHRS du CCAS de la Ville de Clermont et à l'ANEF 63). En 2016, une réflexion sera menée sur la possibilité de mettre œuvre sur le territoire le DAHLIR Santé. <u>Projet SAJ (Sport Avenir Jeunesse) avec la section lutte de l'ASM :</u> Ce projet est actuellement en cours d'élaboration (2015-2016). L'objectif est de développer le rôle catalyseur du sport dans une perspective d'intégration sociale et citoyenne, d'insertion professionnelle. Le volet santé de ce projet a pour but de mettre en place des actions de prévention qui doivent permettre d'améliorer les comportements et pratiques sociales et de développer les connaissances des jeunes relatives à leur santé, dans un souci de gestion et de préservation de leur capital santé.
PARTENAIRES DE L'ACTION	Centre National de Développement du Sport (CNDS) Comité Régional des Offices Municipaux du Sport (CROMS) Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) Autres partenaires financiers des projets Autres partenaires institutionnels et sportifs pour mener les actions de sensibilisation
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	Le budget global du Centre Médico Sportif de Clermont-Ferrand avoisine les 46 000 €. Ses ressources viennent de la Ville de Clermont-Ferrand, du Centre National de Développement du Sport et des patients sportifs (majoritairement clermontois) ; Recherches de financements pour les projets en cours.
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	Un bilan quantitatif et qualitatif sera établi sur la base du nombre de visites effectuées au Centre Médico Sportif ; Nombre d'accompagnements mis en place sur le territoire dans le cadre du DAHLIR ; Certains projets qui sont au stade de conception lors de la phase d'écriture du CLS devront mettre en place des critères et des indicateurs relatifs à l'évaluation des projets.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CLERMONT-FERRAND 2016-2018

PROJET février 2016

Préambule

Le Contrat Local de Santé répond aux deux principales finalités de la politique régionale de santé pilotée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes qui sont :

- de réduire les inégalités territoriales de santé ;
- de décloisonner les réponses de santé.

Celles-ci rejoignent les préoccupations de la Ville de Clermont-Ferrand qui entend développer une politique nouvelle visant le bien-être des Clermontois dans sa globalité en agissant en faveur de la prévention et de la promotion de la santé. Par ailleurs, la Ville dans le cadre de sa politique de Développement Social et Urbain se donne comme un de ses objectifs prioritaires de réduire les inégalités sociales et territoriales pour les populations défavorisées.
Ce contrat s'articulera donc avec le Contrat de Ville et les autres dispositifs développés par la Ville en matière éducative et de prévention.

Le Contrat Local de Santé est ainsi l'aboutissement d'une démarche participative de co-construction qui autour de l'ARS, l'Etat, la Ville de Clermont-Ferrand et des autres signataires, permet d'agir sur des problèmes ciblés sur le territoire clermontois, en associant l'ensemble des acteurs volontaires pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population.
Sur la base du diagnostic propre au territoire clermontois, les actions porteront sur un ou plusieurs déterminants de santé, qu'il s'agisse de comportements, du cadre de vie, ou d'organisation des réponses de santé.

Le Contrat Local de Santé est donc l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé ; il a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains.
Il est le socle d'un engagement des partenaires, chacun en fonction de ses compétences, missions et moyens visant à faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes au bénéfice de la population.

Contexte réglementaire :

- *le* Code de la Santé Publique, et notamment les articles L1434-2, L1434-10, R1434-7 et L1435-1,
- *l'article L 1434-10 prévoit notamment que "la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social",*
- *le décret n°2010-514 du 18 mai 2010 relatif au projet régional de santé,*
- *l'arrêté du 25 novembre 2011 du directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne adoptant le Plan Régional de Santé 2012-2016,*
- *le Programme Territorial de Santé du Bassin de Santé Intermédiaire de Clermont-Ferrand,*
- *l'avis de la conférence de territoire du Puy de Dôme du 27 mai 2014,*
- *la délibération du conseil municipal de Clermont-Ferrand autorisant le Maire à signer le présent du 26 février 2016,*
- *la délibération du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme autorisant le Président à signer le présent du 25 mars 2016 (date à confirmer).*

PROJET février 2016

1. Éléments de diagnostic de territoire

Le préalable à tout Contrat Local de Santé est la production d'un diagnostic territorial permettant d'affiner la connaissance locale des besoins et des réponses existantes. Ce diagnostic, validé le 24 mai 2014, s'est notamment appuyé sur les éléments existants listés ci-après et sur les multiples rencontres et discussions avec les acteurs du territoire.

- Le "portrait de santé" réalisé à l'échelle du Bassin de Santé Intermédiaire par l'Agence Régionale de Santé et l'OBRESA (parution décembre 2013).
- Les diagnostics et réflexions menées au cours des années 2014-2015 et notamment ceux réalisés dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville sur les quartiers prioritaires de l'agglomération clermontoise, le diagnostic préalable à la création de l'Atelier Santé Ville dans les quartiers de Clermont-Ferrand classés en Zone Urbaine Sensible et le projet local de santé qui en a découlé.

- Le territoire : la Ville de Clermont-Ferrand

Le territoire, du fait de son rôle de capitale régionale, bénéficie de conditions d'accès, d'équipements et de services très favorables. Les indicateurs sociaux sont globalement bons à l'échelle globale du territoire mais masquent une réelle hétérogénéité de situations et certains secteurs présentent une pauvreté plus marquée et des indicateurs de précarité les plus forts de la région Auvergne.

Aussi, le BSI (Bassin de Santé Intermédiaire) de Clermont-Ferrand présente un indice de vieillissement le plus bas d'Auvergne. Un habitant sur deux est âgé de moins de 39 ans. Le dynamisme démographique du BSI va amener une augmentation importante de populations jeunes et âgées.

- Les déterminants environnementaux de la santé

La présence d'ambroisie, plante invasive allergisante, est de plus en plus mise en évidence dans le département. Des actions de lutte doivent être mises en place afin d'enrayer sa progression.

La qualité de l'air pose épisodiquement souci au niveau de l'agglomération clermontoise. Des actions de prévention vis-à-vis des risques sanitaires liés à la qualité de l'air y sont donc pertinentes.

- L'état de santé

Le BSI de Clermont-Ferrand présente une mortalité prématurée supérieure à la moyenne nationale ainsi qu'une surmortalité par maladies cardio-vasculaires et par cancer chez les hommes.

Il ressort des diagnostics des préoccupations en matière de prévention et de promotion de la santé sur les sujets suivants :

- Les risques de surmortalité évitables (cardio-vasculaires, cancer, santé mentale, suicides) ;
- Les conduites addictives ;
- Les besoins en prévention sanitaire à destination des publics jeunes, enfants et femmes enceintes ;
- La lutte contre l'obésité en particulier infantile.

PROJET février 2016

- L'offre de soins

Le BSI de Clermont-Ferrand est de par sa nature même, du moins dans sa partie la plus urbaine, favorisé en termes d'attractivité pour l'offre de soins ambulatoire.

Les densités des professionnels de santé sont plus élevées par rapport à la moyenne régionale. Aussi, les professionnels sont plus jeunes que ceux du reste de la région Auvergne.

Le BSI de Clermont-Ferrand concentre plus de 52 % de l'offre régionale (libérale et salariée confondues).

En matière d'offre ambulatoire Clermont-Ferrand bénéficie de la présence de plusieurs centres de santé dentaire et de plusieurs centres de santé polyvalents répartis sur l'agglomération clermontoise dont un, unique en France, dédiés aux populations les plus démunies (Solidarité Santé 63). Des associations de professionnels de médecine libérale (SOS Médecins et AMUAC) participent également à la bonne prise en charge des patients.

L'Assurance Maladie participe également activement à la prise en charge de populations en situation de précarité. Deux services innovants en France (Cap Santé Jeune et le Relais Santé) proposent, dès le plus jeune âge, un accompagnement attentionné aux droits et aux soins en lien avec le Centre d'Examen de Santé.

Cependant l'offre adaptée en direction des populations en situation de précarité est à consolider en lien avec l'accroissement de ces populations.

En matière d'offre hospitalière, les enjeux d'aujourd'hui touchent la coordination entre les acteurs de santé, une prise en charge plus globale des patients par la mise en place des parcours de santé, la coopération avec les territoires défavorisés pour le maintien d'une offre de premier recours. Clermont-Ferrand bénéficie d'un plateau technique développé avec le Centre Hospitalier Universitaire et les établissements privés, et joue ainsi un rôle de coordination et d'entrainement vis-à-vis de toute la région.

- L'offre médico-sociale

Le taux d'équipement en hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes est plus faible que celui de la Région Auvergne.

C'est pourquoi certaines ouvertures d'EHPAD ont eu lieu et d'autres sont prévues en 2015-2016 pour répondre aux besoins du BSI.

On constate une évolution importante des structures de prise en charge de la maladie d'Alzheimer.

PROJET février 2016

2. Champs du contrat

Parties Signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé, Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Mme Véronique WALLON, Directrice Générale,
- La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par M. Olivier BIANCHI, Maire,
- L'Etat représenté par, Madame Danièle POLVET-MONTMASSON, Préfète du Puy de Dôme
- Le Conseil Départemental du Puy de Dôme, représenté par M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Président,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy de Dôme représentée par M. Christian FABRE, Directeur,
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, représenté par M. Alain MEUNIER, Directeur.

Périmètre géographique du contrat

Le présent Contrat Local de Santé vise dans un premier temps le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand.

Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2018.

Révision du contrat

Au cours de sa période de validité, le contrat local de santé peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Gouvernance et pilotage

- **Le pilotage du Contrat Local de Santé**

Le comité de pilotage du présent CLS est composé des signataires ou de leur représentant.

Ses attributions sont les suivantes :

- suivre la mise en œuvre du CLS ;
- examiner les propositions et prendre les décisions sur la priorisation, reconduction ou réorientation des actions ;
- veiller au respect des engagements des signataires et des responsables d'action ;
- assurer l'évaluation sur la base du programme d'actions et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

PROJET février 2016

Le comité se réunit, au minimum, une fois par an pour faire le bilan et l'évaluation de l'année, infléchir ou développer les orientations et les actions.

Le comité se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires, notamment en phase de concertation et d'élaboration des fiches actions.

Il peut inviter des partenaires du Contrat Local de Santé.

En cas de nouvelle adhésion au contrat la composition du comité pourra être modifiée.

Un comité technique composé des représentants des signataires et des pilotes d'actions du CLS pourra se réunir annuellement. Il assure la mise en œuvre du CLS et son évaluation. Il prépare les travaux du Comité de pilotage.

L'animation du Contrat Local de Santé est confiée à la coordonnatrice territoriale de santé dont les objectifs opérationnels sont de :

- coordonner et mobiliser les moyens pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ;
- promouvoir le Contrat Local de Santé en accompagnant les promoteurs d'actions.

Pour ce faire, la coordinatrice initiera des groupes de travail sur des thématiques ou des projets spécifiques ou s'appuiera sur ceux existants.

- **Inscription dans la gouvernance territoriale**

Annuellement seront présentées au comité de pilotage territorial les mises en œuvre et évaluations réalisées dans le cadre du CLS.

Le CLS doit s'articuler avec le volet santé du Contrat de Ville, du programme du Dispositif de Réussite Educative (DRE), du Projet Educatif de la Ville (PEV) et du Conseil intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD). Ainsi, si le CLS développe des actions spécifiques en matière de santé, il comprend également des projets qui sont communs avec le Contrat de ville lorsqu'ils concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Contrat de Ville peut également développer des actions complémentaires au CLS. Ces imbrications s'appliquent également pour le PEV, le DRE et le CISPD.

Financement

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des orientations et actions du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétence respectifs.

Cette mobilisation de moyens se fait dans le respect des décisions prises par chaque autorité signataire et dans le respect de leurs procédures respectives (autorisation, attribution de crédits…).

Chaque année, le comité de pilotage et de suivi examine la programmation prévisionnelle de mise en œuvre du Contrat Local de Santé. Elle doit notamment permettre aux différents partenaires d'élaborer la programmation concertée annuelle et pluriannuelle de leurs moyens, qui soit la mieux adaptée à la poursuite des objectifs du Contrat Local de Santé.

PROJET février 2016

3. Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Sur la base des diagnostics territoriaux et du travail de co-construction mené, 4 axes prioritaires ont été identifiés :

- Lutte contre la précarité et l'exclusion du système de soins en milieu urbain
- Développer des actions de promotion de la santé dès le plus jeune âge
- Améliorer le parcours de soins de la personne âgée
- Développer un milieu de vie favorable à la santé

Axe prioritaire N°1 : Lutter contre la précarité et l'exclusion du système de soins en milieu urbain

Le CLS développe des actions spécifiques en matière de santé, il comprend également des projets qui sont communs avec le Contrat de Ville lorsqu'ils concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les actions de l'axe prioritaire n°1 répondent aux enjeux communs autour de la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Pistes d'Objectifs Opérationnels

- Améliorer la coordination des acteurs pour une meilleure prise en charge des publics en situation de précarité *;*
- Améliorer l'offre de prise en charge par la mise en place de lits halte soins santé *;*
- Promouvoir une approche coordonnée de la santé mentale.

Axe prioritaire N°2 : Développer des actions de promotion de la santé dès le plus jeune âge

Les actions de l'axe prioritaire n°2 devront s'inscrire dans le cadre du Schéma Régional de la prévention de l'ARS Auvergne au service de la promotion de la santé. Pour rappel, la politique de prévention et de promotion de la santé tend à réduire les risques éventuels pour la santé, à améliorer les conditions de vie et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, à développer des actions d'information et d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte d'autonomie…

Pistes d'Objectifs Opérationnels

- Promouvoir des actions de lutte contre toutes formes d'addictions chez les jeunes ;
- Promouvoir et développer la formation aux gestes de premiers secours en milieu scolaire ;
- Promouvoir l'intérêt d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique et lutter contre l'obésité et le surpoids ;
- Éduquer à la sexualité et à la vie affective ;
- Lutter contre les violences intra familiales ;
- Mettre en place un plan d'actions pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire.

PROJET février 2016

Axe prioritaire N°3 : Améliorer le parcours de soins de la personne âgée

Les actions de l'axe prioritaire n°4 devront prendre en compte la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Celle-ci a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement. La loi donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions.

Pistes d'Objectifs Opérationnels

- Lutter contre la iatrogénie médicamenteuse en EHPAD et à domicile ;
- Lutter contre la dénutrition ou la malnutrition des personnes âgées en EHPAD ou à domicile ;
- Développer la coordination des acteurs de proximité ;
- Prévenir l'hospitalisation en EHPAD par une meilleure prise en charge sur place ;
- Développer une prise en charge des soins bucco-dentaires en EHPAD ;
- Sensibiliser à l'activité physique, notamment en EHPAD ;
- Développer les ateliers de prévention chez les seniors ;
- Prévenir l'isolement des personnes âgées à domicile.

Axe prioritaire N°4 : Développer un milieu de vie favorable à la santé

Les actions de l'axe prioritaire n°5 s'inscrivent au sein des principales orientations retenues dans le Plan Régional Santé Environnement pour l'Auvergne. En effet, les actions conduites par l'ARS et ses partenaires participent à l'évaluation de l'impact des facteurs de risques sanitaires liés aux milieux de vie, pour les prévenir, ou en contenir les effets. Elle agit via la prévention des expositions ou le contrôle sanitaire des milieux mais aussi par la surveillance des pathologies susceptibles de leur être associées.

Pistes d'Objectifs Opérationnels

- Lutter contre la prolifération de l'ambroisie ;
- Promouvoir et développer la démarche Eco-phyto sur le territoire ;
- Mettre en œuvre les actions du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération clermontoise ;
- Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur au sein de l'habitat ;
- Lutter contre l'habitat indigne.

Les actions annexées à ce contrat local de santé devront s'appuyer sur une démarche de parcours de santé. Pour rappel, celui-ci se définit comme la trajectoire globale des patients/usagers/habitants dans leur territoire de santé, avec une attention particulière portée à l'individu et à ses choix. Il nécessite l'action coordonnée des acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social. Il intègre les facteurs déterminants de la santé que sont l'hygiène, le mode de vie, l'éducation, le milieu professionnel et l'environnement.

PROJET février 2016

Liste initiale des actions annexées au présent contrat

1. Éduquer à la sexualité et à la vie affective ;
2. Agir en faveur de la petite enfance ;
3. Conforter le service prévention et santé scolaire de la Ville ;
4. Prévenir des risques cardio-vasculaires ;
5. Lutter contre les conduites addictives ;
6. Améliorer la prévention des violences scolaires et la prise en charge du harcèlement entre élèves ;
7. Lutter contre le surpoids et l'obésité infantile ;
8. Lutter contre le surpoids et l'obésité chez l'adulte ;
9. Contribuer à la prévention du cancer dès le plus jeune âge ;
10. Renforcer l'équipe mobile de psychiatrie ;
11. Mettre en place un conseil local en santé mentale ;
12. Prévenir et promouvoir la santé auprès des enfants en situation de vulnérabilité ;
13. Favoriser l'accès à la couverture maladie ;
14. Dispositif de médiation et coordination santé en direction des résidents (INTERMED)
15. Renforcer la formation des professionnels dans la prise en charge des personnes en situation de précarité ;
16. Offrir des soins de premier recours : état des lieux et accessibilité aux soins pour les habitants ;
17. Conforter et renforcer la coordination des acteurs sanitaires de la prise en charge des publics en situation de précarité ;
18. Lutter contre les inégalités sociales de santé par le renforcement des actions de l'Atelier Santé Ville sur les quartiers prioritaires ;
19. Renforcer la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) du CHU ;
20. Ecouter, Orienter, Prévenir, Soigner, par les acteurs de l'aide alimentaire ;
21. Accompagner Individuellement à la santé et à l'accès aux soins des populations en situation de Précarité.
22. Identifier des déterminants de l'hospitalisation d'un résident en EHPAD ;
23. Lutter contre la iatrogénie médicamenteuse en EHPAD ;
24. Développer une prise en charge des soins bucco-dentaire en EHPAD ;
25. Développer les ateliers de prévention pour personnes âgées de + 60 ans ;
26. Développer l'activité physique adaptée en EHPAD.
27. Lutter contre la prolifération de l'ambroisie ;
28. Prévenir le risque légionelles dans les EHPAD ;
29. Mettre en place d'un plan de lutte contre les punaises de lit ;
30. Favoriser et développer sur le territoire les actions « sport-santé ».

PROJET février 2016

4. Glossaire

AMUAC : Association Médicale d'Urgence de l'Agglomération Clermontoise
ARS : Agence Régionale de Santé
BSI : Bassin de Santé Intermédiaire (base de la coordination des offres de prévention, médico-sociale, ambulatoire et hospitalière)
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CLS : Contrat Local de Santé
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes
OBRESA : Observatoire Régional de la Santé en Auvergne
PMI : Protection Maternelle Infantile
PRS : Projet Régional de Santé

PROJET février 2016

Les signataires

Clermont-Ferrand, le 2016

La Préfète du Puy de Dôme	La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé	Le Maire de Clermont-Ferrand
Danièle POLVET-MONTMASSON	Véronique WALLON	Olivier BIANCHI
Le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme	Le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire De Clermont-Ferrand
Jean-Yves GOUTTEBEL	Christian FABRE	Alain MEUNIER

PROJET février 2016